

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

18 DECEMBRE 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Budget Primitif « Ville »
Exercice 2015**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 décembre 2014
par voie d'affichages
notifié et
transmis en sous-préfecture
le 19 décembre 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 18 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame CLECH, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY

Avaient donné procuration :

Monsieur MIRABELLI à Monsieur LAMY
Madame NASRI à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET
Madame VENOT à Madame de CIDRAC
Monsieur ROUXEL à Madame ROULY

Secrétaire de séance :

Monsieur MIGEON

N° DE DOSSIER : 14 I 17a

OBJET : BUDGET PRIMITIF « VILLE » - EXERCICE 2015

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le projet du Budget Primitif pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 92 300 422 €, soit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	20 421 843 €
Dépenses	20 421 843 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	71 878 579 €
Dépenses	71 878 579 €

Par ailleurs, il est proposé au Conseil Municipal de verser au budget annexe d'assainissement la contribution 2015 du budget général de la Ville pour la gestion des eaux pluviales inscrite pour un montant de 129 000 € au budget de la Ville sur le compte 65584.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY votant contre,

ADOpte par chapitre le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2015,

VERSE au budget annexe d'assainissement la contribution 2015 du budget général de la Ville pour la gestion des eaux pluviales inscrite pour un montant de 129 000 € au budget de la Ville sur le compte 65584.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

18 DECEMBRE 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Budget Primitif
« Assainissement »
Exercice 2015**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 décembre 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 19 décembre 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 18 décembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre deux mille
quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,
Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur
AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY,
Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur
PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY,
Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE,
Monsieur COMBALAT, Monsieur MIGEON, Madame
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET,
Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame CLECH,
Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur
VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY,
Madame ROULY

Avaient donné procuration :

Monsieur MIRABELLI à Monsieur LAMY
Madame NASRI à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET
Madame VENOT à Madame de CIDRAC
Monsieur ROUXEL à Madame ROULY

Secrétaire de séance :

Monsieur MIGEON

N° DE DOSSIER : 14 I 17 b

OBJET : BUDGET PRIMITIF « ASSAINISSEMENT » - EXERCICE 2015

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le projet de Budget Primitif du budget annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2015. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 152 733 €, soit au total :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes.....583 144 €
Dépenses.....583 144 €

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes.....569 589 €
Dépenses.....569 589 €

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

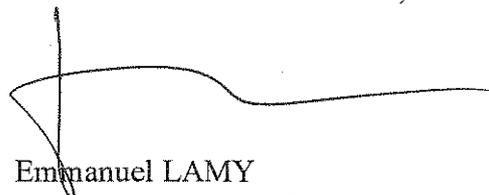
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte par chapitre le budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

18 DECEMBRE 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Budget Primitif - Service
de Soins Infirmiers à
Domicile – Exercice 2015**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 décembre 2014
par voie d'affichages
notifié et
transmis en sous-préfecture
le 19 décembre 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 18 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame CLECH, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY

Avaient donné procuration :

Monsieur MIRABELLI à Monsieur LAMY
Madame NASRI à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET
Madame VENOT à Madame de CIDRAC
Monsieur ROUXEL à Madame ROULY

Secrétaire de séance :

Monsieur MIGEON

N° DE DOSSIER : 14 I 17c

OBJET : BUDGET PRIMITIF – SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE –
EXERCICE 2015

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Il est proposé au Conseil Municipal, d'adopter le projet de Budget Primitif du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 397 058 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes.....78 €
- Dépenses.....78 €

SECTION D'EXPLOITATION

- Recettes.....396 980 €
- Dépenses.....396 980 €

Le Budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile devra être accepté l'agence régionale de la santé.

Dans le cas contraire, il sera demandé au Conseil Municipal, d'examiner un Budget Primitif rectifié.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

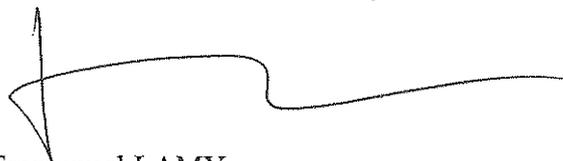
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte par chapitre le budget primitif du service de soins infirmiers à domicile pour l'exercice 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

18 DECEMBRE 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

Budget Primitif
« Aménagement »
Exercice 2015

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 décembre 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 19 décembre 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 18 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame CLECH, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY

Avaient donné procuration :

Monsieur MIRABELLI à Monsieur LAMY
Madame NASRI à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET
Madame VENOT à Madame de CIDRAC
Monsieur ROUXEL à Madame ROULY

Secrétaire de séance :

Monsieur MIGEON

N° DE DOSSIER : 14 I 17 d

OBJET : BUDGET PRIMITIF « AMENAGEMENT » - EXERCICE 2015

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le projet de Budget Primitif du budget annexe de l'Aménagement pour l'exercice 2015. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 7 579 700 €, soit au total :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes.....7 579 700 €

Dépenses.....7 579 700 €

Les écritures d'ordre liées aux écritures de stock feront l'objet d'une décision modificative en 2015.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

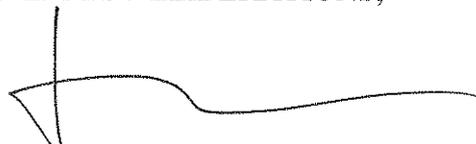
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER,
Monsieur DEGEORGE votant contre,

ADOpte par chapitre le budget primitif du budget annexe d'aménagement pour l'exercice 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

18 DECEMBRE 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

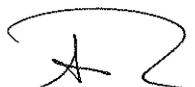
OBJET

**Budget Primitif
« Eau Potable » –
Exercice 2015**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 décembre 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 19 décembre 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 18 décembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre deux mille
quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,
Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur
AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY,
Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur
PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY,
Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE,
Monsieur COMBALAT, Monsieur MIGEON, Madame
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET,
Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame CLECH,
Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur
VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY,
Madame ROULY

Avaient donné procuration :

Monsieur MIRABELLI à Monsieur LAMY
Madame NASRI à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET
Madame VENOT à Madame de CIDRAC
Monsieur ROUXEL à Madame ROULY

Secrétaire de séance :

Monsieur MIGEON

N° DE DOSSIER : 14 I 17 e

OBJET : BUDGET PRIMITIF « EAU POTABLE » - EXERCICE 2015

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le projet de Budget Primitif du budget annexe Eau Potable pour l'exercice 2015. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 207 320 €, soit au total :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes.....89 320 €
Dépenses.....89 320 €

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes.....118 000 €
Dépenses.....118 000 €

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

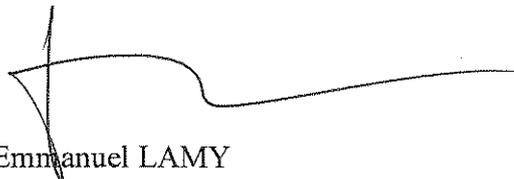
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER,
Monsieur DEGEORGE votant contre,

ADOpte par chapitre le budget primitif du budget annexe eau potable pour l'exercice 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye



2015

Rapport de présentation du Budget Primitif



Version commissions

Conseil Municipal - 18 décembre 2014

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
BUDGET DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	5
I. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2015	7
1. Fonctionnement	7
2. Investissement	8
3. Total budget primitif	9
II. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 PAR CHAPITRES	10
1. Fonctionnement	10
2. Investissement	12
3. Les soldes intermédiaires de gestion	14
4. Rappel des données d'analyse financière	16
5. Solvabilité de la collectivité	16
6. Représentation schématique de l'équilibre du budget	17
III. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19
1. Les opérations	19
2. Crédits hors opérations	23
IV. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	26
V. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	29
1. Evolution des principaux postes par rapport au BP 2015	29
2. Les charges à caractère général : chapitre 011	30
3. Les charges de personnel : chapitre 012	32
4. Les atténuations de produits : chapitre 014	34
5. Autres charges de gestion courante : chapitre 65	34
6. Charges financières : chapitre 66	35
7. Charges exceptionnelles : chapitre 67	36
VI. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	37
1. Evolution des principaux postes de fonctionnement par rapport au BP 2014 :	37
2. Produits des services : chapitre 70	38
3. Impôts et taxes : chapitre 73	39
4. Dotations, subventions et participations : chapitre 74	40
5. Autres produits de gestion courante : chapitre 75	41
6. Les atténuations de charges : chapitre 013	42
7. Produits financiers : chapitre 76	42
8. Produits exceptionnels : chapitre 77	42
VII. MOUVEMENTS D'ORDRE	43
VIII. PRESENTATION PAR POLITIQUES MUNICIPALES - SECTION FONCTIONNEMENT	45
1. Mission services partagés – Dépenses et Recettes	49
2. Mission péréquations et délégations de l'Etat- Dépenses et recettes	51
3. Mission achats et gestion du patrimoine – Dépenses et recettes	53
4. Mission aménagement du territoire – Dépenses et recettes	55
5. Mission espaces publics – Dépenses et recettes	57
6. Mission collecte et traitement des ordures ménagères – Dépenses et recettes	59
7. Mission éducation – Dépenses et recettes	61

8.	Mission petite enfance – Dépenses et recettes	63
9.	Mission culture et animation – Dépenses et recettes	65
10.	Mission jeunesse et sports – Dépenses et recettes	68
11.	Mission solidarité directe – dépenses et recettes	70
IX.	PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE BUDGET 2015	72
1.	Agir sur les déplacements	72
2.	Agir sur l'énergie et les fluides	73
3.	Agir sur les déchets	75
4.	Agir à travers la commande publique	76
	BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT	78
	BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE	80
	BUDGET ANNEXE D'AMENAGEMENT	82
	BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	84

BUDGET DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 13 novembre dernier. Les documents présentés lors de ce débat ont permis de cadrer les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2015 :

- Limitation de l'évolution des charges courantes de fonctionnement des services à 0,9 % hors rythmes scolaires,
- Maintien de la masse salariale hors rythmes scolaires,
- Maintien des taux de fiscalité communale,
- Stabilité globale des subventions aux associations,
- Progression des recettes des services,
- Un programme d'investissement orienté vers la finalisation des projets,
- Effet année pleine des nouveaux rythmes scolaires,
- Baisse massive des concours de l'Etat,
- Poursuite de la montée en puissance des prélèvements au titre de la solidarité.

Il en résulte que la contribution demandée au redressement des comptes publics devient insoutenable.

Le rapport de présentation du budget primitif 2015 présente en première partie les grands équilibres du budget, les principaux chiffres à retenir et les évolutions prévues par comparaison aux exercices précédents.

Cette partie est complétée par une présentation analytique de l'ensemble des dépenses et recettes directes de fonctionnement par politiques publiques.

En troisième partie sont présentés les principaux efforts de la Ville en matière de développement durable en 2015 dans l'encart vert.

Des contraintes inhérentes à l'élaboration du budget de plus en plus nombreuses,
Une conjoncture économique et sociale défavorable,
Un déficit de la nation qui continue à s'aggraver et qui pèse fortement sur les collectivités,
Des transferts de charges de l'Etat vers les communes,
La dépense publique au cœur de l'effort.

Les modifications liées au passage de l'intercommunalité, de communauté de communes en communauté d'agglomérations à fiscalité professionnelle unique, ne sont pas intégrées dans le budget primitif de la Ville, ces éléments n'étant pas encore connus ni validés par le Conseil Communautaire. Il s'agit de :

- Transfert de la compétence transport,
- Fiscalité professionnelle perçue par la Communauté de Communes (CA) et reversée en attribution de compensation (*),
- Part de compensation perçue suite à la suppression de la « part salaire » de la taxe professionnelle incluse dans la dotation globale perçue par la Communauté d'Agglomérations et reversée en attribution de compensation,
- Eventuelle prise en charge partielle du FPIC par l'intercommunalité,
- Reversement aux syndicats de leur part de fiscalité professionnelle.

L'ensemble de ces points feront l'objet d'une décision modificative spécifique début 2015.

(*) Attribution de compensation de la Communauté d'agglomérations : la fiscalité professionnelle allant être désormais perçue par la Communauté d'Agglomérations Saint-Germain Seine et Forêts, la Ville percevra à compter de 2015 une attribution de compensation correspondant au reversement de cette fiscalité. Elle correspondra à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Taxe Sur les surfaces COMmerciales (TASCOM), la Taxe Additionnelle sur le Foncier Bâti (TAFB), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER), la Dotation Unique des Compensations Spéciales à la taxe Professionnelles (DUCSP) et la part de compensation perçue suite à la suppression de la « part salaire » de la taxe professionnelle incluse dans la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

I. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2015

La baisse massive et nationale de la dotation globale de fonctionnement, (6 Mrds € sur 4 ans) à laquelle s'ajoutent à partir de 2015 +11 Mrds € sur 3 ans, rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu.

Cette réduction de recettes pour Saint-Germain-en-Laye survient à un moment où la Ville doit maintenir son effort d'investissement à un niveau permettant de finaliser les projets structurants engagés : la requalification de la place des Rotondes, la construction du nouveau CTM et de la déchetterie.

Tout en poursuivant un effort de rigueur de gestion, règle que la Ville s'applique depuis de nombreuses années, et en maintenant la qualité du service public, la progression des dépenses réelles de fonctionnement a pu être limitée à 1,18 % soit moins que l'inflation (« panier du maire »).

1. FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	62 908 396 €	Recettes réelles	71 862 317 €
Dépenses d'ordre	8 970 183 €	Recettes d'ordre	16 262 €
Dépenses totales	71 878 579 €	Recettes totales	71 878 579 €

+ 1,2 % en dépenses réelles (62,9 M€ pour 62,2 M€ au BP 2014)

Le niveau d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimé ci-dessus intègre les dépenses liées aux mesures imposées par l'Etat (0,77 M€) soit 100 % de l'augmentation totale.

Hors ces mesures, la Ville présente en 2015 un budget en baisse de -0,06 % par rapport à 2014 malgré les hausses tarifaires réglementaires.

- 0,6 % en recettes réelles (66,7 M€ pour 67,2 M€ au BP 2014) hors produits exceptionnels¹

La diminution des recettes résulte de la baisse massive et durable de la DGF, qui pour 2015 est estimée à plus d'1 M€. Cette décroissance est minimisée en 2015 par une croissance attendue des produits des services et par la réévaluation nationale des bases d'impositions (+ 0,9 %) et leur dynamique propre à notre ville, **sans aucune hausse des taux de fiscalité**, une volonté toujours affirmée par les élus de la majorité.

*Des dépenses de fonctionnement volontairement sous contrôle,
Une baisse subie des concours de l'Etat,*

+ 0 % hors mesures imposées par l'Etat : nouveaux rythmes scolaires et revalorisation des catégories

Maintien des taux de fiscalité locale

En 2015, l'excédent courant de la section de fonctionnement est en baisse de 17,2 %
il passe de 11,6 M€ en 2014 à 9,7 M€ au BP 2015.

Ce résultat diminue d'autant l'épargne nette (incluant les charges financières) qui diminue de 19,1 %
en passant de 7,1 M€ en 2014 à 5,8 M€ en 2015.

¹ Recettes ventes SEMAGER (5,05 M€)

2. INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	20 405 581 €
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>17 207 161 €</i>
Dépenses d'ordre	16 262 €
Dépenses totales	20 421 843 €

Recettes réelles	11 451 660 €
<i>Dont recettes d'équipement</i>	<i>6 226 660 €</i>
Recettes d'ordre	8 970 183 €
Recettes totales	20 421 843 €

-27 % en dépenses réelles (20,4 M€ pour 27,9 M€ au BP 2014)

Entre 2008 et 2013, la Ville aura consacré plus de 153 M€ à ses dépenses d'équipement pour les principales réalisations suivantes : le Parc de la Maison Verte, les places Charles de Gaulle et André Malraux, la bibliothèque, la place du Marché neuf, la restauration de l'école des Ecuyers, le réaménagement de la CLEF, la crèche des Comtes d'Auvergne, la crèche du Bois Joli, la mise aux normes des terrains de football du Stade, le parc à cycles du RER, le réaménagement du plan de circulation urbaine, le square Giraud Teulon, le gymnase des Lavandières, la place des Rotondes...

⚠ Le niveau d'évolution des dépenses d'équipement pour 2015 est en diminution de 29 % (17,2 M€ pour 24,2 M€ au BP 2014), conformément à l'évolution nationale sous l'effet de la politique gouvernementale de réduction des concours aux collectivités locales.

- 33 % en recettes réelles (11,5 M€ pour 17,1 M€ au BP 2014)

En 2015, la baisse des recettes provient d'une part à la diminution des subventions d'investissement et d'autre part au besoin d'emprunt moindre.

Un niveau d'investissement consacré à la finalisation des projets,

Les dépenses d'équipement à un niveau très élevé depuis plusieurs exercices seront ajustées en 2015 aux besoins nécessaires à la poursuite des projets phares de la Ville comme le réaménagement de la Place des Rotondes, le nouveau centre technique municipal, la déchetterie et la vidéo protection.



Historique des dépenses d'équipement retraité des acquisitions exceptionnelles en 2009 acquisitions du foncier pour le futur éco-quartier Pereire (5 M€), en 2012 achat du 98 rue Léon Desoyer (6,3 M€) revendu simultanément

3. TOTAL BUDGET PRIMITIF

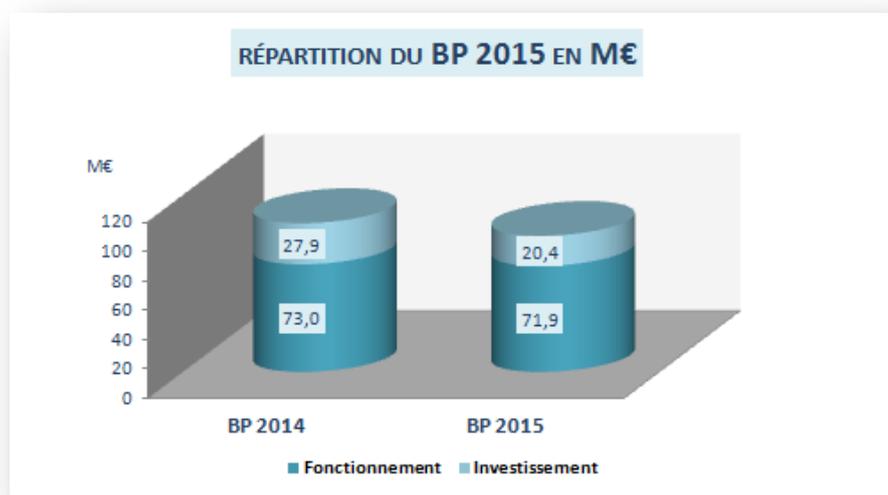
Le total du budget primitif 2015 est en baisse de 8,6 %.

Dépenses réelles	83 313 977€
Dépenses d'ordre	8 986 445 €
Dépenses totales	92 300 422 €

Recettes réelles	83 313 977€
Recettes d'ordre	8 986 445 €
Recettes totales	92 300 422 €

Rappel BP 2014 : 100 957 407 €

Rappel BP 2014 : 100 957 407 €



Les idées clefs du BP 2015 de la Ville,

Une maîtrise encore renforcée des dépenses de fonctionnement,
Une politique d'investissement d'un très bon niveau permettant la poursuite des projets engagés,
Un étau qui se resserre fortement,
Un transfert de charges de l'Etat sur les collectivités locales,

Un équilibre tendu et fragilisé

II. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 PAR CHAPITRES

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale du budget primitif 2015 de la section de fonctionnement de la Ville présenté par chapitres (ceux-ci regroupant les grands types de dépenses et de recettes).

1. FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANT		CHAPITRES	MONTANT
011	Charges à caractère général	19 870 340 €	70	Produits des services	10 025 220 €
012	Charges de personnel	29 470 988 €	73	Impôts et taxes	38 933 188 €
014	Atténuations de produits (FNGIR)	7 937 350 €	74	Dotations et subventions	15 074 163 €
65	Autres charges de gestion courante	3 989 874 €	75	Autres produits de gestion courante	2 594 546 €
66	Charges financières	690 142 €	76	Produits financiers	6 000 €
67	Charges exceptionnelles	949 702 €	77	Produits exceptionnels	5 129 000 €
042	Dotations aux amortissements	2 000 000 €	013	Atténuations de charges	100 200 €
023	Virement	6 970 183 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	16 262 €
	<i>Total</i>	<i>71 878 579 €</i>		<i>Total</i>	<i>71 878 579 €</i>

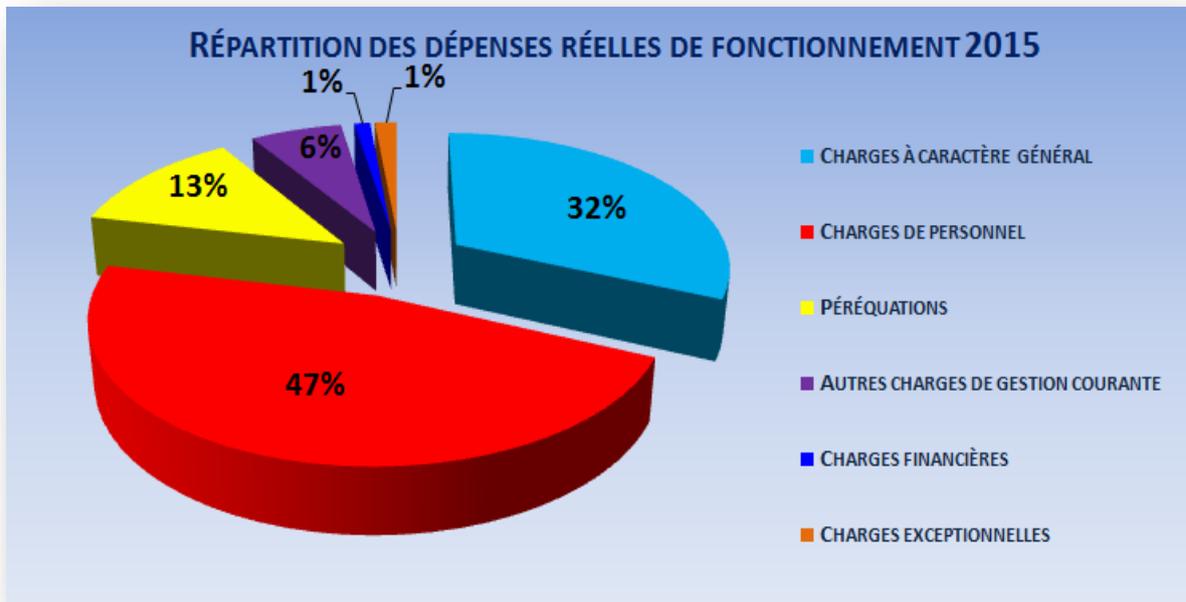
Rappel BP 2014 : 73 040 882 €

Rappel BP 2014 : 73 040 882 €

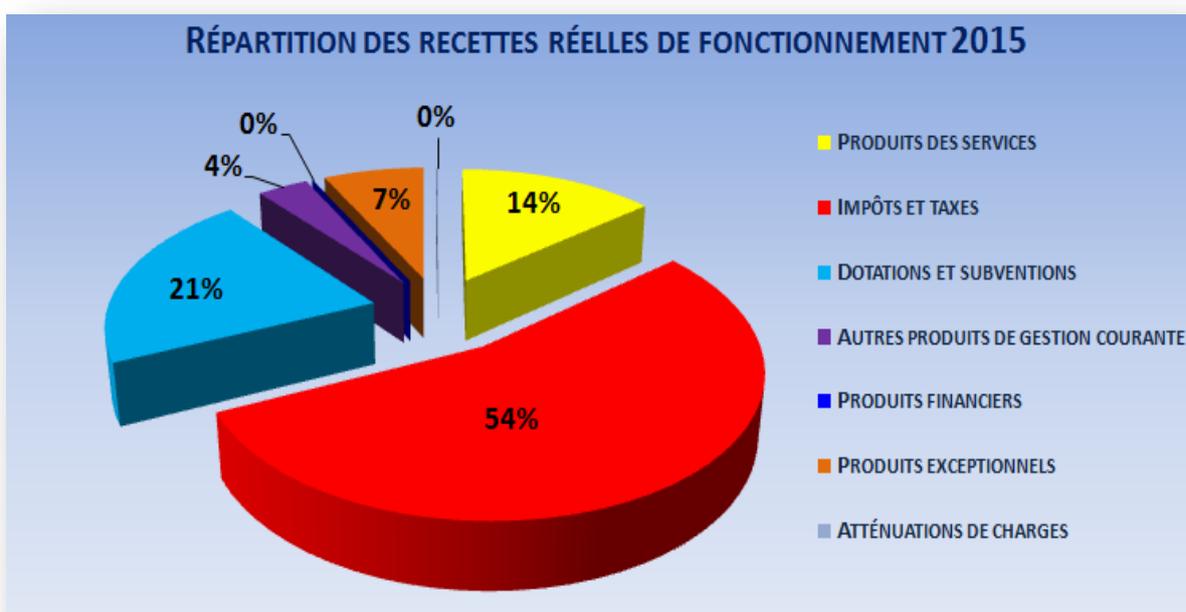
BP 2015 / BP 2014 : **-1,6 %**

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2015 de la Ville par chapitres.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



2. INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale de la section d'investissement du budget primitif 2015 de la Ville présenté par chapitres (ceux-ci regroupant les grands types de dépenses et de recettes).

DEPENSES			RECETTES		
	CHAPITRES	MONTANT		CHAPITRES	MONTANT
16 et 27	Remboursement d'emprunts	3 178 420 €	10	Dotations et fonds propres	2 840 000 €
20	Immobilisations incorporelles	1 586 000 €	13	Subventions	1 228 339 €
204	Subventions d'investissement	250 000 €	16	Emprunts et dettes (y compris 165)	5 013 321 €
21	Immobilisations corporelles	632 100 €	024	Cessions	2 350 000 €
23	Total des travaux en cours	14 739 061 €	45	Opérations pour compte de tiers	20 000 €
45	Opérations pour compte de tiers	20 000 €	040	Dotations aux amortissements	2 000 000 €
040	Opérations d'ordre entre section	16 262 €	021	Virement	6 970 183 €
	<i>Total</i>	<i>20 421 843 €</i>		<i>Total</i>	<i>20 421 843 €</i>

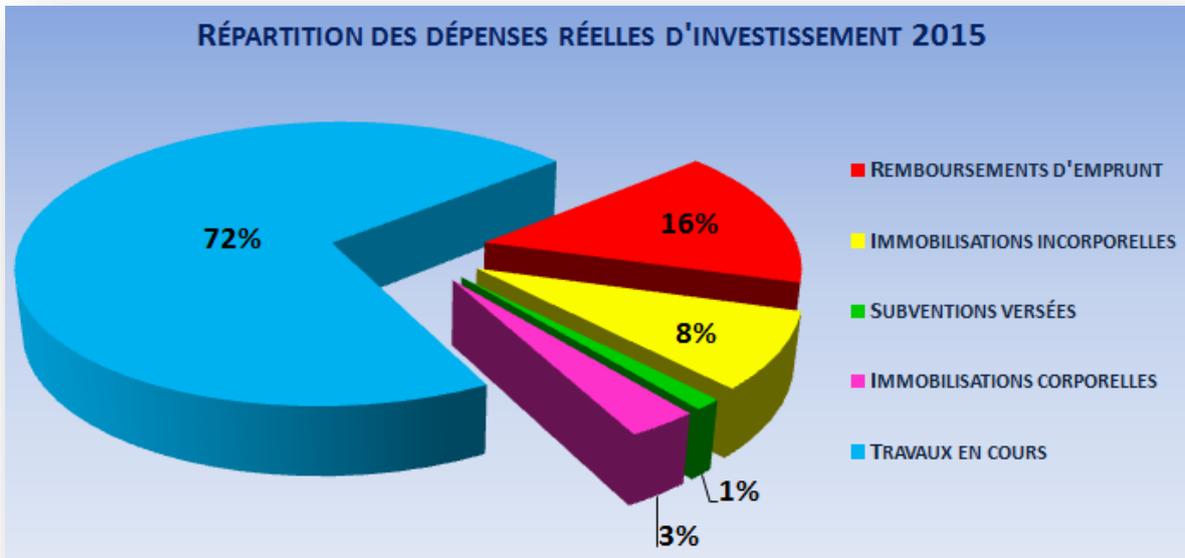
Rappel BP 2014 : 27 916 525 €

Rappel BP 2014 : 27 916 525 €

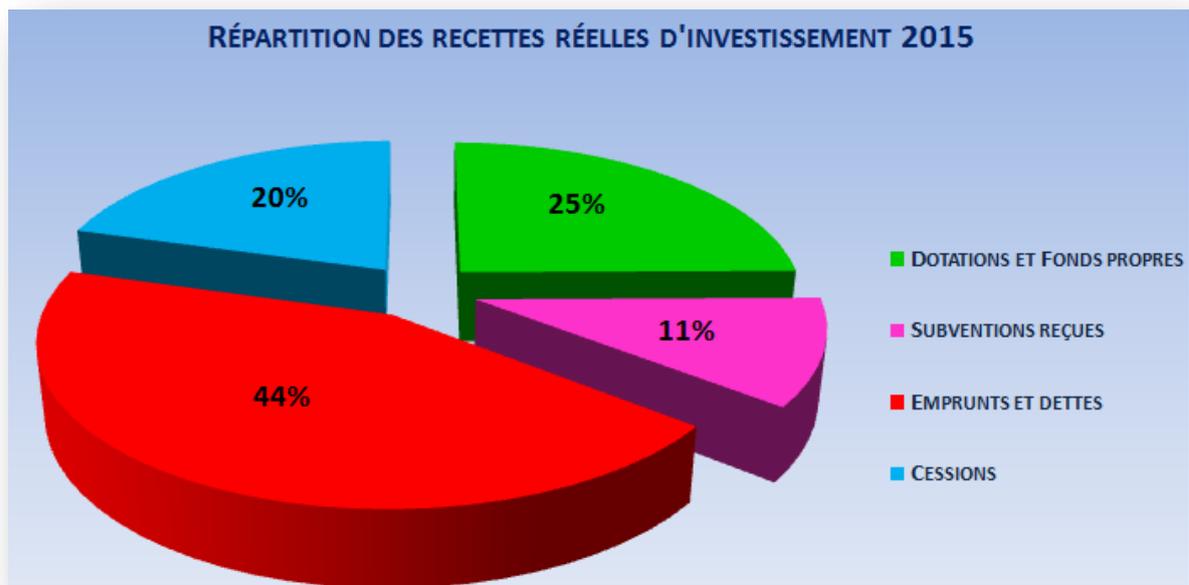
BP 2015 / BP 2014 : **-26,8 %**

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2015 de la Ville par chapitres.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



3. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les données qui suivent permettent d'examiner les soldes intermédiaires de gestion, d'explicitier le recours à l'emprunt qui est envisagé et de faire toutes les comparaisons utiles avec les exercices précédents.

En M€	BP 2014 Sans recettes except t	BP 2014 Avec recettes except	BP 2015 sans recettes except.	BP 2015 Avec recettes except.
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	67.2	73.0	66.8	71.9
Recettes fiscales (3 taxes + O.M.) et CET	34.6	34.6	38.9	38.9
Attribution de compensations (Fiscalité professionnelle + Part salaire de la DGF)	-	-	-	-
Autres (hors cessions et dettes)	32.6	38.4	27.9	33.0
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	61.4	61.4	62.2	62.2
Charges de personnel (012)	29.0	29.0	29.5	29.5
Autres dépenses (hors financières)	32.4	32.4	32.7	32.7
ÉPARGNE DE GESTION = AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT	5.8	11.6	4.6	9.7
Charges financières	0.8	0.8	0.7	0.7
ÉPARGNE BRUTE	5.0	10.8	3.9	9.0
Pour information, le virement	3.1	8.9	7.0	7.0
Remboursement de la dette en capital	3.7	3.7	3.2	3.2
ÉPARGNE NETTE	1.3	7.1	0.7	5.8

En M€	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
RECETTES D'INVESTISSEMENT <i>DONT</i> :	7.3	9.6	7.1	6.5
FCTVA	1.6	2.0	2.6	2.7
Subventions	0.69	1.3	1.8	1.2
Cessions, ventes	4.32	6.0	2.6	2.4
Autres	0.69	0.3	0.1	0.2
DEPENSES D'INVESTISSEMENT <i>DONT</i> :	22.5	21.6	24.2	17.2
Travaux	16.0	18.2	20.7	14.7
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-15.2	-12.0	-17.1	-10.7

Afin de couvrir le déficit d'investissement, un nouvel effort est nécessaire en 2015 :

En M€	BP 2014 sans recettes exceptionnelles	BP 2014 avec recettes exceptionnelles	BP 2015 sans recettes exceptionnelles	BP 2015 avec recettes exceptionnelles
Epargne nette (a)	1.3	6.2	0.7	5.8
Déficit d'investissement (b)	-17.1	-17.1	-10.7	-10.7
BESOIN D'EMPRUNT (2)	15.8	10.9	10.0	4.99

La variation d'endettement au budget primitif résulte de l'écart entre le besoin d'emprunt et le remboursement d'emprunt de l'année. En 2015, la Ville a donc un besoin théorique de 4,99 M€ diminué par le remboursement d'emprunt. L'accroissement prévisionnel de l'encours de dette est de 1,8 M€.

En M€	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Dette remboursement en capital (1)	3.2	3.8	3.7	3.2
Besoin d'emprunt (2)	12.0	10.2	15.8	4.99
Evolution prévisionnelle de l'encours (2) – (1)	+8.8	+6.4	+12.1	+1.8

4. RAPPEL DES DONNEES D'ANALYSE FINANCIERE

	BP 2013	BP 2014	BP 2014 Avec recettes exceptionnelles	BP 2015 Avec recettes exceptionnelles
Pour information, le virement	3.6	3.1	8.9	7.0
ÉPARGNE DE GESTION	6.4	5.8	11.6	9.7
Charges financières	0.8	0.8	0.8	0.7
ÉPARGNE BRUTE = AUTOFINANCEMENT	5.6	5.0	10.8	9.0
Remboursement de la dette en capital	3.8	3.7	3.7	3.2
ÉPARGNE NETTE	1.8	1.3	7.1	5.8
BESOIN D'EMPRUNT	12.0	10.2	10.0	4.99

5. SOLVABILITE DE LA COLLECTIVITE

Ces quatre indicateurs permettent de contrôler l'endettement de la Ville.

	BP 2013	BP 2014	BP 2014 Avec recettes exceptionnelles	BP 2015 Avec recettes exceptionnelles
AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT	6.4	5.8	11.6	9.7
TAUX D'AUTOFINANCEMENT BRUT COURANT	9.6 %	8 %	15.9 %	13.4 %
AUTOFINANCEMENT NET COURANT	1.8	1.3	7.1	5.8
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	4,4ANS	4,6 ANS	2,3 ANS	2,4 ANS



L'autofinancement brut courant appelé « épargne de gestion » doit permettre de couvrir au minimum l'annuité de la dette pour garantir la solvabilité annuelle de la Ville.

- Le taux d'autofinancement brut courant ou taux d'épargne de gestion est exprimé en % de recettes réelles de fonctionnement. Il permet d'effectuer des comparaisons d'une collectivité à l'autre. L'expérience démontre qu'un seuil critique se situe autour de 10-12%. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme.
- L'autofinancement net courant ou « épargne nette » correspond au flux financier que la Ville consacre à ses investissements.
- La capacité de désendettement doit être inférieure à 12. Au-delà le stock de dettes est trop important et c'est un indicateur de risque.

6. REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE L'EQUILIBRE DU BUDGET

DEPENSES

RECETTES



III. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement de la Ville se répartit entre les dépenses inscrites dans des opérations qui regroupent des programmes cohérents et réalisés sur plusieurs années, et les dépenses inscrites individuellement sur les imputations classiques.

L'ensemble du budget d'investissement est suivi en Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Le budget 2015 sera principalement affecté à la finalisation de projets en cours : celui de la requalification de la place des Rondes, la construction du CTM et de la déchetterie et à la poursuite de la réhabilitation du patrimoine de la Ville.

1. LES OPERATIONS

Les crédits ouverts sur l'ensemble des opérations en 2015 s'élèvent à 9,2 M€ (contre 15 M€ en 2014) soit -39%. Ils se décomposent ainsi :

Opération 30 : Plan systèmes d'informations → 260 000 € en 2015

Nature	BP 2015
205 LOGICIELS, LICENCES, ...	205 000 €
2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	55 000 €

Les logiciels budgétés en 2015 concernent :

- Mise en place du procès verbal électronique 70 k€,
- Evolution du portail famille et de la bibliothèque 60 k€,
- Remplacement du logiciel de pointage du personnel pour 40 k€,
- Complément de logiciel pour les services techniques 35 k€.

Par ailleurs, 55 k€ seront consacrés au remplacement du matériel en fin de vie : ordinateurs, écrans imprimantes, téléphones.

Opération 36 : Nouveau CTM → 4 000 000 € en 2015

L'année 2015 sera consacrée au début des travaux de construction, notamment le gros œuvre, le clos et le couvert. La durée prévisionnelle des travaux est de 16 mois.

Nature	BP 2015
2313 CONSTRUCTIONS	4 000 000€



Opération 37 : Nouveau Gymnase des Lavandières → 50 000 € en 2015

Les crédits inscrits en 2015 correspondent à la clôture de l'opération (honoraires et entreprises).

Nature	BP 2015
2313 CONSTRUCTIONS	50 000 €



Opération 50 : Rampe des grottes → 875 280 € en 2015

La Rampe des Grottes et le Mur des Lions constituent les seuls témoins subsistants du Château Neuf et des jardins en terrasses réalisés sous Henri IV. Ce site prestigieux a été classé Monument Historique en 1925. Les deux premières phases de l'opération de réhabilitation comprenaient l'escalier central et la première partie du Mur des Lions, la Rampe pavée et l'Escalier nord. La troisième phase, en cours de réalisation 2014, concerne la Galerie Dorique dont les parements sont profondément altérés. Les infiltrations d'eau entraînent une concentration importante de sel et d'humidité. La restauration des maçonneries, devenue urgente, mettra un terme à la détérioration de la Galerie.

La phase IV quant à elle ne concerne que les parties privées de la restauration du Mur des Lions sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville. Le financement étant assuré à 100 % par les propriétaires privés, les crédits seront inscrits en 2015 en dépenses et recettes pour le même montant.

Nature	BP 2015
2313 CONSTRUCTIONS	875 280 €



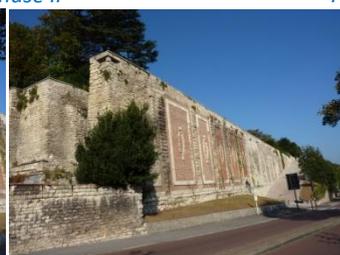
Phase I



Phase II



Phase III - La Galerie Dorique



Phase IV

Opération 51 : Place des Rotondes → **2 000 000 € en 2015**

L'enjeu de ce projet est de ranimer ce site, lui redonner une vie et une identité, relancer les activités et faciliter les flux des piétons en particulier vers le quartier de la gare et la rue de l'Aurore.

La nouvelle place comprendra un bâtiment accueillant des commerces et un autre comprenant des services publics municipaux (mairie-annexe, poste central de la police municipale...), ainsi que des locaux médicaux pour :

- ranimer et revaloriser le site en créant un cœur de quartier,
- relancer les activités et la convivialité,
- conforter la sécurité,
- faciliter les circulations douces,
- relier le quartier de l'Aurore à celui du Bel-Air.

En 2015, les travaux inscrits concernent la phase finale de construction du réaménagement du site de la place des Rotondes dont la livraison est prévue en juin 2015.

Nature	BP 2015
2315 Installations matériel outillage techniques	2 000 000 €



Arrêt sur images - Livraison prévue - juin 2015

Opération 52 : Nouvelle déchetterie → **1 400 000 € en 2015**

La déchetterie intercommunale doit être déplacée afin d'améliorer les conditions d'accueil et de tri, ainsi que pour libérer le terrain actuel où se construit l'éco-quartier de la Lisière Pereire (2^{ème} phase). Le début de l'année 2015 sera consacré à la fin des études, à l'instruction de l'enquête ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) et du permis de construire.

Dès la fin du premier semestre 2015 les travaux commenceront avec le terrassement, le gros œuvre et le mur de soutien RN13. La durée des travaux est estimée à 14 mois environ.

Nature	BP 2015
2031 Etudes	80 000 €
2313 Construction	1 320 000 €



Plan de la future déchetterie

Opération 53: Vidéo protection → **415 000 € en 2015**

Le projet de vidéoprotection consiste à implanter de nouvelles caméras et à passer l'ensemble du dispositif au mode numérique pour permettre une meilleure couverture de la Ville et améliorer la qualité des images pour en garantir une bonne exploitation.

Ce programme se réalisera sur trois années budgétaires. Le génie civil représente un tiers de cette enveloppe.

20 caméras existantes et le Centre de Supervision Urbain (CSU) ont été convertis en 2014 au numérique et 3 nouvelles caméras ont été installées.

En 2015, les crédits inscrits concernent le transfert du centre de surveillance dans les nouveaux locaux de la Police Municipale et l'installation de 6 nouvelles caméras.

Nature	BP 2015
2188 Installations corporelles	415 000 €



Opération 54: Site de l'hôpital → 150 000 € en 2015

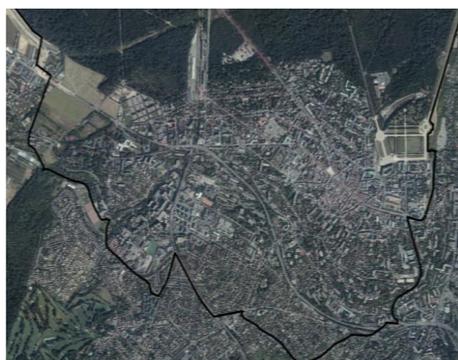
Le Centre Hospitalier Poissy-Saint-Germain-en-Laye situé au nord-ouest du centre-ville, en limite du secteur sauvegardé, comporte une majorité des bâtiments dédiés aux soins ainsi qu'aux activités annexes de l'hôpital.

Le projet d'établissement, le projet médical (schéma directeur réalisé en 2013 par le CHIPS) ainsi que l'étude de programmation hospitalière en cours, prévoient notamment la désaffectation et la réorganisation de bâtiments ainsi que la cession d'une partie du foncier non utilisé (partie nord du site).

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a décidé, compte-tenu des enjeux de développement et de la nécessité d'ouvrir et de lier ce quartier au reste de la Ville, d'élaborer un programme adapté à toutes les attentes.

Sur l'année 2015, la somme inscrite (150 k€) permettra la poursuite de la mission d'étude et de programmation urbaine du site.

Nature	BP 2015
2031 Etudes	150 000 €



2. CREDITS HORS OPERATIONS

Les crédits hors opérations s'élèvent à 8 M€ (contre 9,2 M€ en 2014) soit -11,3 %. Ils se décomposent ainsi :

CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES → + 81 % en 2015

Nature	BP 2014	BP 2015
2031 FRAIS D'ETUDES	868 493 €	1 584 000 €
205 CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, ...	8 800 €	2 000 €
TOTAL	877 293 €	1 586 000 €

L'essentiel de ce chapitre est constitué des frais d'études pour les projets qui ne sont pas votés en opérations dont :

- Diverses études dans le domaine des bâtiments pour 1,2 M€ dont notamment 700 k€ pour le groupe scolaire Marie Curie et 380 k€ pour la réhabilitation du Cosec,
- Diverses études en urbanisme pour 250 k€,

- Voirie 53 k€ pour la 3^{ème} tranche de géolocalisation des réseaux souterrains et pour les sondages amiante avant travaux,
- Diverses études concernant le domaine de l'environnement pour le plan de prévention du bruit dans l'environnement (5 k€), la thermographie de façade (15 k€) et le plan de prévention des déchets (5 k€).

CHAPITRE 204 : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES ➔ -71 % en 2015

Nature	BP 2014	BP 2015
2042 SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ	867 000 €	250 000 €

Ce compte concerne les subventions d'équipement versées à des organismes publics ou aux personnes de droit privé. Pour 2015, il s'agit de :

- La subvention d'équipement versée au délégataire pour participer au financement des travaux de réaménagement du parking du Pologne.

CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ➔ - 65 % en 2015

Sont inscrites dans ce chapitre les acquisitions de terrains (compte 211) et les acquisitions récurrentes de matériels et autres biens mobiliers (bureaux, copieurs, véhicules,...) nécessaires au bon fonctionnement des services de la Ville.

Nature	BP 2014	BP 2015
2111 & 2115 TERRAINS	1 070 000 €	100 000 €
2121 à 2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	45 000 €	130 000 €
2182 MATERIEL DE TRANSPORT	187 500 €	132 100 €
2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	31 360 €	34 000 €
2184 MOBILIER	129 700 €	110 000 €
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	327 245 €	126 000 €
TOTAL	1 790 805 €	632 100 €

Les crédits inscrits correspondent :

- A l'acquisition de terrains rue Saint Léger (100 k€) pour la continuité de l'opération du « Rû de Buzot »,
- Au remplacement de véhicules anciens (1994 à 2003) pour 132 k€,
- A l'équipement en matériel et mobilier de bureau de la mairie-annexe, des nouveaux locaux de la police municipale et les remplacements ou compléments nécessaires aux autres services de la Ville (144 k€).

- Pour l'environnement à l'achat de petits matériels, de jeux et de mobilier urbain et de corbeilles solaires (27 k€), de plantations (10 k€) et l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice de trottoirs (38 k€),
- A diverses opérations telles que l'équipement d'un columbarium et l'acquisition d'instruments de musique, du matériel pour la petite enfance.

CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS → - 2 % en 2015

Nature	BP 2014	BP 2015
2313 CONSTRUCTIONS	2 745 247 €	1 700 000 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 782 040 €	3 666 500 €
2316 RESTAURATION DES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	150 000 €	2 000 €
232 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	-	200 000 €
TOTAL	5 677 287 €	5 568 500 €

Ce chapitre correspond aux travaux lancés par la Ville pour :

- La couverture et la rénovation des sols de 2 courts de tennis au Bel Air (700 k€),
- Le remplacement de chaudières à l'école Schnapper (42 k€),
- Travaux au Théâtre (152 k€),
- La mise aux normes « PMR » des accès des bâtiments publics (88 k€),
- La modernisation de l'éclairage des bureaux du centre administratif (60 k€),
- Les travaux de rénovation de la voirie et éclairage public (2,4 M€) avec principalement la réfection des rues Ampère (tranche 2/2), Duguay, Alexandre Dumas, G. Teulon, Berlioz, Maurice Denis, Prieuré, Témara et route de Fourqueux,
- Poursuite de la piétonisation du centre ville (400 k€),
- Extension stationnement payant et projet de résidentialisation (600 k€)
- La 2ème tranche du remplacement du câblage électrique de la fête des Loges (206 k€),
- Le début des travaux de restauration des fresques de l'église (410 k€),
- La refonte du site internet de la Ville et la réalisation d'un support audiovisuel (200 k€),
- La réalisation d'un terrain de jeux extérieur au stade de la colline (84 k€).

IV. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La première recette d'investissement est l'autofinancement que la Ville affecte. Il est constitué du virement de la section de fonctionnement et des amortissements.

Comme cela a été précisé auparavant, en 2015, le financement des investissements sera complété par un produit exceptionnel (5,05 M€) lié au versement d'une avance sur boni de liquidation issue des opérations d'aménagement de la ZUP du Plateau du Bel Air confiées en 1970 par la Ville à la SEMAGER qui sera reversée à La Ville en 2015.

Le virement réel pour 2015 est donc de 6,97 M€.

En M€	2013	2014	2015	Variation
Virement	3.592	8.916	6.970	- 22 %
<i>Hors produits exceptionnels SEMAGER</i>	<i>3.592</i>	<i>3.116</i>	<i>1.920</i>	<i>-38 %</i>
Amortissements	2.027	1.950	2.000	+ 3 %
AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5.619	10.865	8.970	- 17 %
<i>Hors produits exceptionnels 2014 SEMAGER</i>	<i>5.619</i>	<i>5.066</i>	<i>3.920</i>	<i>- 23%</i>

Hors produit exceptionnel, l'autofinancement de la section d'investissement aurait été de 3,9 M€.

CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES → + 5,6 % en 2015

Nature	BP 2014	BP 2015
10222 F.C.T.V.A.	2 550 000 €	2 700 000 €
10223 T.L.E (TAXE D'AMENAGEMENT)	140 000 €	140 000 €

Le **Fonds de Compensation pour la TVA** est une aide à l'investissement des collectivités territoriales. Il a pour objet de rembourser de manière forfaitaire (15,791 %) la TVA acquittée sur certaines dépenses réelles d'investissement de l'exercice précédent. Ce taux a été réévalué du fait des modifications des taux de TVA intervenues en 2014.

En 2015, le montant du FCTVA devrait s'élever à 2,7 M€, ce qui correspond à une progression de 150 k€ soit + 6 %.



Amendement adopté : ajustement du taux de remboursement de FCTVA à 16,404 % contre 15,761 %

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toutes natures nécessitant une autorisation d'urbanisme. En 2015, cette taxe est inscrite pour un montant de 140 k€.

CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT → - 31,7 % en 2015

Différentes subventions sont inscrites en 2015 pour un montant total de 1,23 M€ contre 1,8 M€ au BP 2014. La Ville s'emploie très activement à rechercher des cofinanceurs pour chacun de ses projets d'investissement afin d'optimiser les financements et de minimiser le recours à l'emprunt.

Pour 2015 les subventions proviennent :

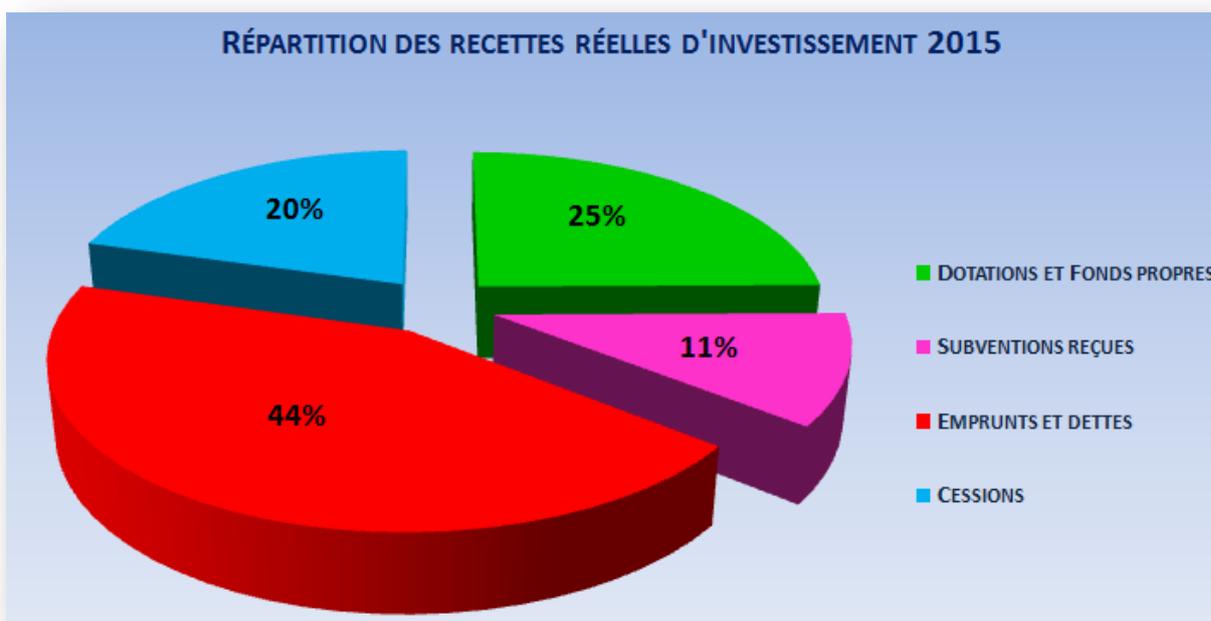
- du Département et de la Fédération Française de Tennis (72 k€) pour la couverture des tennis,
- des propriétaires privés (876 k€) pour la phase IV de la Rampe des Grottes,
- du produit des amendes de police pour 250 k€.

D'autres subventions ont été demandées, mais pas encore accordées. Le cas échéant, elles seront inscrites en décision modificative ou constatées en compte administratif 2015.

CHAPITRE 024 : PRODUITS DES CESSIONS → - 10,6 % en 2015

Les ventes inscrites en 2015 s'élèvent à 2,35 M€, elles concernent :

- le 74 rue Léon Desoyer (0,85 M€),
- la parcelle sous viaduc (1,5 M€).



V. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de l'exercice 2015 sont en progression de + 1,18 % par rapport au budget précédent dont 1,23 % sont incompressibles car ils résultent de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et la revalorisation des grilles indiciaires, toutes deux imposées par l'Etat

En 2014, la prévision moyenne d'inflation est estimée à + 0,4 % et le dernier indice connu du « panier du maire » est de + 2,1 % (publié en oct 2013).

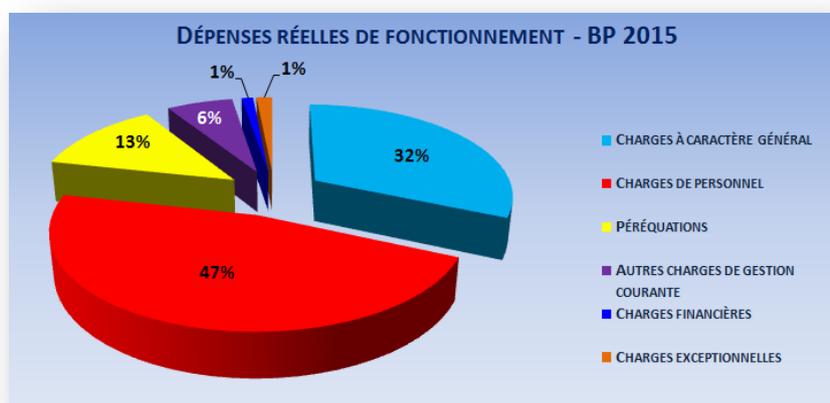
1. EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES PAR RAPPORT AU BP 2015

En €	BP 2014	BP 2015	Evolution
011 Charges à caractère général	19 534 727	19 870 340	1,7 %
012 Charges de personnel	29 023 796	29 470 988	1,5 %
65 Autres charges de gestion courante	3 962 660	3 989 874	0,7 %
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	52 521 183	53 331 202	1,5 %
 HORS NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES		52 763 959	0,4 %
014 Atténuation de produit	7 906 313	7 937 350	0,4 %
66 Charges financières	813 920	690 142	-15,2 %
67 Charges exceptionnelles	934 200	949 702	1,7 %
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	62 175 616	62 908 396	+ 1,18 %
 DONT NOUVELLES MESURES DE L'ETAT		767 243 €	1,23 %
TOTAL DES DEPENSES VOLONTAIRES DE LA VILLE		62 141 153	-0,06 %

Une gestion responsable, sous contrainte, maîtrisée et optimisée,

Hors mesures imposées par l'Etat, l'effort permanent de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement permet à la Ville de présenter un budget en baisse de **-0,06 %** malgré les évolutions tarifaires.

La section de fonctionnement dégagera en 2015 une épargne de gestion de 9,7 M€.



Les tableaux suivants reprennent les évolutions par rapport aux années précédentes et détaillent quelques comptes. Ils sont exprimés en millions d'euros (M€).

2. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL : CHAPITRE 011

Une très grande rigueur dans la gestion des charges de fonctionnement des services permet à la Ville de minimiser la progression des charges générales à + 1,7 %.

Cette évolution intègre les hausses des révisions des marchés publics, les évolutions tarifaires mais surtout les surcoûts liés à une mesure majeure de l'Etat : la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Chapitre 011  + 1,7 % en 2015  Hors rythmes scolaires  1,1 %	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	19.3	19.25	19.53	19.87 
Compte Administratif	19,7	20.00	-	-

Le compte 6042 comporte toutes les dépenses qui sont ensuite refacturées par la Ville. Les principales dépenses de ce compte sont :

- les achats de repas pour 2,49 M€ en 2015 contre 2,52 M€ en 2014,
- les achats de spectacles du théâtre pour 0,65 M€, ce montant est stable depuis 2013,

Pour mémoire, les recettes constatées en contrepartie figurent aux comptes 703.

6042	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	3.3	3.43	3.39	3.33 
Compte Administratif	3.6	3.45	-	-

Le compte 6061 regroupe les dépenses de fluides incluant les nouvelles structures en année pleine: le gymnase des Lavandières et le Point d'Accès aux Droits. L'augmentation des volumes et des tarifs est toutefois mesurée à +5 %.

6061	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	1.6	1.6	1.79	1.88 
Compte Administratif	1.8	2.02	-	-

Les comptes 6062 à 6068 regroupent l'ensemble des achats de fournitures dont les carburants, l'alimentation, les fournitures d'entretien et de petits équipements, les fournitures scolaires et administratives, les achats de livres, les fournitures de voirie et les vêtements de travail dont la Ville optimise en permanence l'utilisation et les coûts.

6062-6063-6064-6065-6067-6068	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	1.5	1.54	1.49	1.65 
Compte Administratif	1.6	1.56	-	-

La hausse de ce poste est due à la mise en place des cartes carburant dont les consommations passent désormais sur ce compte (140 k€).

Antérieurement cette dépense était imputée au compte 60221 (stock en cuves).

Cette variation est neutralisée En partie par la renégociation du marché de nettoyage qui a permis d'isoler les produits d'entretien afin d'en optimiser les coûts (-30 k€) et par la baisse du poste fournitures de bureaux (-10 k€).

Au compte 611, fortement impacté par la réévaluation et le réajustement du contrat de la collecte des ordures ménagères, sont inscrits :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères qui augmentent de 179 k€ dont 110 k€ pour la collecte,
- la rémunération des exploitants du stationnement de surface budgétée qui passe de 115 k€ en 2014 à 122 k€ en 2015,
- le nettoyage de la voirie budgété à 954 k€.

611 → + 4% en 2015	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	5.1	5.2	5.43	5.65 
Compte Administratif	5.1	5.24	-	-

Les comptes 613, regroupent toutes les dépenses liées aux locations d'immeubles et de matériels notamment :

- la location des bacs pour les ordures ménagères (251 k€),
- la location des logements du pavillon Louis XIV (164 k€),
- la location de la nacelle pour l'installation des illuminations de Noël (50 k€) et de matériel et terrains pour la fête des Loges (110 k€),
- le bail pour l'occupation du parking Pologne (25 k€ HT), du P2 du parking château (92 k€ HT),
- la location du parking 2 roues (29 k€).

613 → + 12,5% en 2015	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	0.8	0.8	0.76	0.86 
Compte Administratif	0.78	0.90	-	-

Aux comptes 615 sont budgétées les dépenses liées à l'entretien du patrimoine :

- les interventions ponctuelles (6152 à 6155) pour 1,74 M€ contre 1,77 M€ en 2014,
- les interventions contractuelles liées à un contrat de maintenance des ascenseurs, de la télésurveillance et autres maintenues au niveau de 2014 soit 0,75 M€.

615 → - 1,2% en 2015	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	2.5	2.47	2.52	2.49 
Compte Administratif	2.6	-	-	-

Le compte 623 intègre l'ensemble des dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques. Depuis 2012, le service de la communication a revu l'ensemble du processus de diffusion de l'information afin d'optimiser les coûts, rationaliser les supports papier et adapter les modes de diffusions. Cette mise en œuvre permet un abaissement des coûts (tirages réduits, grammage revu à la baisse, façonnage simplifié). En 2015 ce poste est à nouveau en baisse de - 0,9 %.

623 → -0,9% en 2015	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	0.6	0.56	0.55	0.50 →
Compte Administratif	0.49	0.51	-	-

Le compte 624 intègre l'ensemble des dépenses liées au transport de biens et transports collectifs. Ce poste fortement maîtrisé, permet en 2015 de réduire les dépenses de plus de 3,24 %.

624 → +3,2% en 2015	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	0.4	0.4	0.43	0.41 →
Compte Administratif	0.4	0.4	-	-

Le compte 626 correspond à l'ensemble des frais postaux et de télécommunications.

Trois facteurs permettent de contenir la progression des dépenses : l'utilisation du réseau fibre optique de la Ville, l'optimisation du parc avec notamment l'adaptation à la consommation et aux besoins des forfaits et à l'adhésion au groupement de commandes de services de communication électronique du SIPPAREC.

Par ailleurs, la dématérialisation progressive des envois doit permettre de poursuivre la baisse de ces coûts d'affranchissement pour la Ville.

En 2015 ces actions permettent d'inscrire ce poste en baisse de -2,4 %.

626 → -2,4% en 2015	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	0.38	0.32	0.34	0.32 →
Compte Administratif	0.35	0.30	-	-

Le compte 628 enregistre les dépenses de nettoyage pour l'ensemble des bâtiments communaux ainsi que celles liées à l'organisation de la fête des Loges. On constate une hausse de ce poste liée d'une part aux révisions de prix prévisibles du contrat de nettoyage des bâtiments communaux et d'autre part celles liées au nettoyage des nouvelles structures municipales en année pleine.

Pour mémoire 2014 enregistrait une dépense exceptionnelle (75 k€) pour le théâtre ce qui neutralise l'augmentation précitée.

628 → -0,3% en 2015	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	1.04	1.03	1.16	1.15 →
Compte Administratif	1.06	1.08	-	-

3. LES CHARGES DE PERSONNEL : CHAPITRE 012

En 2015, la masse salariale sera à nouveau impactée par une série de mesures réglementaires représentant 100 % de l'augmentation de ce poste (+645 k€), soit :

- L'effet année pleine des nouveaux rythmes scolaires (443 k€)
- Revalorisation des grilles indiciaires des catégories B et C (200 k€),
- Prise en compte des modifications du régime indemnitaire de la Police municipale (93 k€).

La bonne maîtrise de la masse salariale et la recherche d'optimisation des effectifs permettent, dans ce contexte, de construire le budget 2015, hors mesures précitées, au même niveau que le BP 2014 (+0,02 %) en retenant les bases suivantes :

- 45 créations de postes et 10,5 suppressions,
- un Glissement Vieillesse Technicité (GVT) à 0,4 % (100 k€),
- quelques emplois aidés (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, contrat d'avenir),
- la poursuite de stagiairisation d'agents de catégorie C pour réduire l'emploi précaire,
- l'effet année pleine de l'adhésion au CNAS (100 k€),
- l'affiliation au Centre Interdépartemental de Gestion pour bénéficier de leur logiciel informatique et d'une assistance technique (60 k€),
- 4 tours pour les élections départementales et régionales (155 k€).

La hausse potentielle du SMIC et les éventuelles augmentations de cotisations patronales n'ont pas été intégrées. Le cas échéant elles feront l'objet d'une décision modificative.

Pour mémoire, les coûts salariaux des personnels travaillant tout ou partie sur les budgets annexes sont pris en charge directement sur lesdits budgets (Aménagement SSIAD et Eau potable).

012 → +1,5% en 2015 ⚠ Effet Etat = 100 % de la hausse 2014	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	28.1	28.3	29.0	29.5 →
Compte Administratif	27.6	27.9	-	-

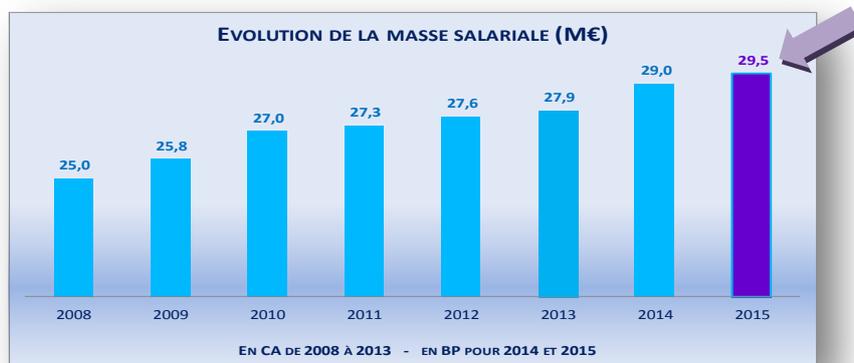
En 2015, la répartition des salaires est pour les titulaires (71 %) et pour les non titulaires (29 %).

Rémunération des titulaires :

64111 à 64118 → +1,5% en 2015	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	14.1	14.1	14.4	14.6 →
Compte Administratif	13.5	13.6	-	-

Rémunération des non-titulaires :

64131 → +1,5 % en 2015	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	5.6	5.9	6.0	6.1 →
Compte Administratif	5.9	5.9	-	-



La moyenne d'évolution de la masse salariale sur la période observée s'élève à 2,1 % par an.

4. LES ATTENUATIONS DE PRODUITS : CHAPITRE 014

Nous retrouvons dans ce chapitre les atténuations de produits liées aux fonds de péréquations et de compensations. Actuellement, la Ville contribue à deux fonds : le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

014 → +0,4% en 2015	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	6.5	7.3	7.91	7.94 ↗
Compte Administratif	6.9	7.6	-	

L'année 2015 sera la cinquième année d'application de la réforme de la Taxe Professionnelle. La Ville, contributrice, versera au titre du FNGIR 6,6 M€. Le PLF2015 prévoit qu'à compter de 2015 ce montant soit figé.

⚠ Pour mémoire, l'année de référence ayant servi de base au calcul de ce fonds intégrait le produit exceptionnel d'un gros contributeur, ce qui a conduit à une perte de 1,3 M€ par an pour la Ville.

Depuis 2013, la Ville contribue au FPIC, péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées afin de réduire les inégalités des territoires.

Le projet de lois de finance pour 2015 confirme la montée en puissance du FPIC (+ 210 M€ soit un fonds national de 570 M€) telle que l'avait prévu le Législateur. A ce stade d'adoption du PLF2015 les modalités de calcul modifiées pour 2014 afin de renforcer ses effets péréquateurs sont stables.

En 2015 la Ville versera au titre du **FPIC** 1,3 M€. Il est à noter que l'entrée en intercommunalité en 2014 minimise le prélèvement de la Ville qui aurait été de (1,8 M€ en 2014 et 2,3 M€ en 2015) en tant que commune isolée.

Effet péréquisiteur national qui continue la montée en puissance

5. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 65

65 → +0,7 % en 2015	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	3.94	3.84	3.96	3.99 ↗
Compte Administratif	4.01	4.95(*)	-	-

(*) le CA 2013 inclus le solde de gestion de la DSP chauffage urbain (1,047 M€)

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le montant des subventions aux associations. Ce montant passe de 3,96 M€ en 2014 à 3,99 M€ en 2015 (+ 0,7%) :

- les subventions pour le CCAS (500 k€), la CLEF (500 k€) et l'Office du Tourisme (161 k€), la Soucoupe (405 k€) et le Centre social Saint Léger (323 k€) restent constantes en 2015,
- les crédits consacrés aux écoles privées sont reconduits (200 k€),
- les subventions versées aux délégataires passent pour la crèche des Comtes d'Auvergne de (394 k€ à 399 k€ en 2015) et pour la crèche Gramont de (378 k€ à 388 k€ en 2015).

On retrouve dans ce chapitre, également :

- les indemnités des élus pour 225 k€,
- les créances admises en non-valeur ou éteintes pour 50 k€. Ce poste est minimisé grâce aux procédures de recouvrement que la Ville mène en complément de celles de la trésorerie.

6. CHARGES FINANCIERES : CHAPITRE 66

66 → -15,2% en 2015	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	0.6	0.84	0.81	0.69 →
Compte Administratif	0.6	0.87	-	-

L'endettement de la Ville reste maîtrisé et sa gestion optimisée positionnent les charges d'intérêts à un niveau inférieur (-122 k€) à celles de 2014 soit 692 k€ au BP 2015 contre 814 k€ au BP 2014.

Situation et coût de la dette au 1^{er} janvier et calcul du ratio de désendettement :

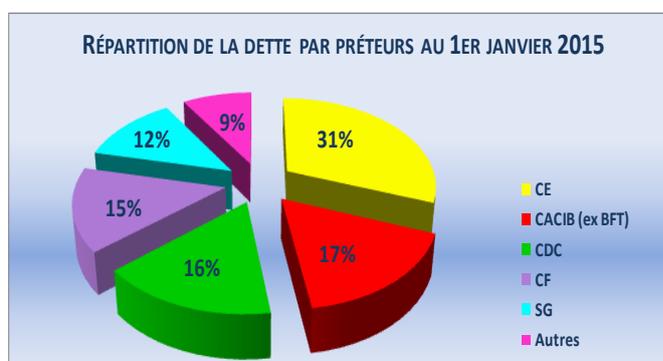
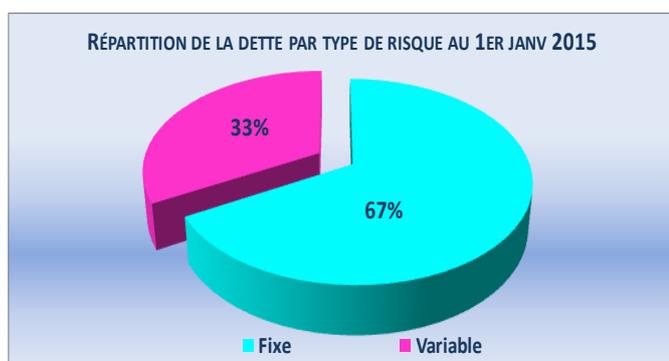
	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
Capital restant dû	22 369 671 €	22 369 671 €	26 785 533 €	23 400 643 €
Annuité en capital (*)	1 902 172 €	1 902 172 €	3 390 000 €	3 160 419 €
Annuité en intérêt (*)	471 346 €	471 346 €	820 000 €	700 000 €
Annuité totale	2 373 518 €	2 373 518 €	4 210 000 €	3 860 419 €
Ratio de désendettement ²	3,5	3,5	2,3	2,4

(*) hors CLTR

Au 1^{er} janvier 2015, la structure sans risque de la dette de la Ville se répartit comme suit : 67 % en emprunts à taux fixe et 33 % en emprunts à taux variable.

Par ailleurs 100 % de la dette est en catégorie « 1A » de la charte GISSLER.

Nos partenaires bancaires sont au nombre de 7. Le taux moyen annuel de la dette est de 2,82 % et sa durée de vie résiduelle de 9 ans et 10 mois.



² Ratio de désendettement = Capital restant dû/épargne brute, exprimé en année

7. CHARGES EXCEPTIONNELLES : CHAPITRE 67

67 → +1,7% en 2015	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	0.9	0.86	0.93	0.95 →
Compte Administratif	0.8	0.96	-	-

Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent essentiellement à des dépenses récurrentes de subventions. Elles sont comptabilisées dans ce chapitre car elles n'ont pas le caractère de charges courantes. Il s'agit de :

- la subvention versée à Veolia pour les lignes de transport Résalys (Transdev) pour 789 k€ en 2015 (contre 792 k€ en 2014),
- la subvention versée à Qpark pour le parking souterrain, place du Marché neuf, pour 85 k€ contre 80 k€ en 2014.

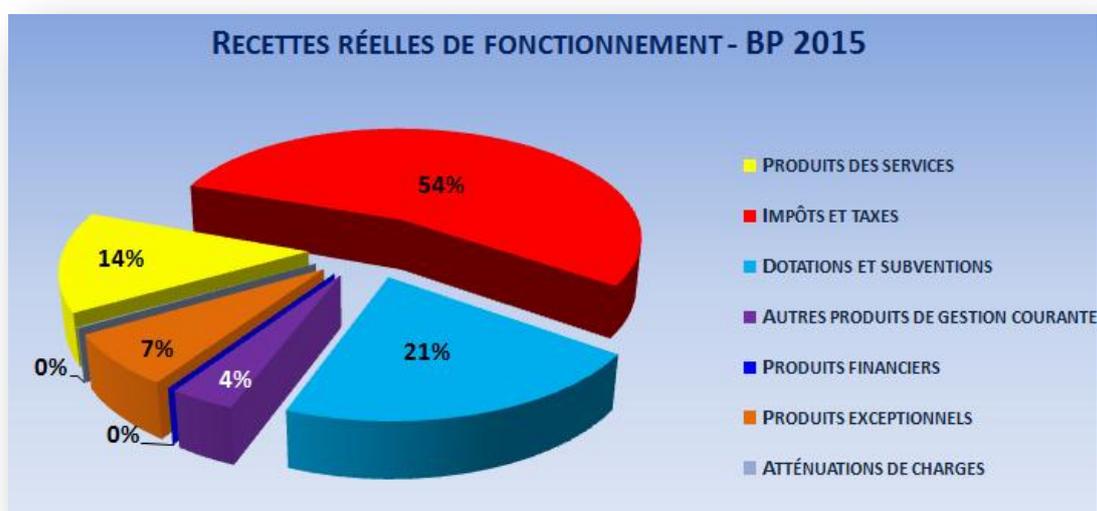
Le solde est une prévision de frais liés aux intérêts moratoires, aux remboursements justifiés de places (théâtres, cantines ...) et à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Les crédits inscrits en opérations d'ordre budgétaire (amortissement, virement...) sont abordés en page 43.

VI. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE FONCTIONNEMENT PAR RAPPORT AU BP 2014 :

	BP 2013	BP 2014 Hors recettes exceptionnelles	BP 2014	BP 2015	Evolution BP 2015/BP 2014
70 Produits des services	9 684 671 €	9 742 615 €	9 742 615 €	10 025 220 €	2,9%
013 Atténuation de charges	137 000 €	76 700 €	76 700 €	100 200 €	30,6%
73 Impôts et taxes	36 973 354 €	38 264 376 €	38 264 376 €	38 933 188 €	1,7%
7321 Attributions de compensation	-	-	-	DM 2015	
74 Dotations et subventions	16 488 532 €	16 329 025 €	16 329 025 €	15 074 163 €	-7,7 %
75 Autres produits de gestion courante	2 638 114 €	2 739 224 €	2 739 224 €	2 594 546 €	-5,3%
76 Produits financiers	850 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	0,0%
77 Produits exceptionnels	64 850 €	66 680 €	5 866 680 €	5 129 000 €	-12,6%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	65 987 371 €	67 224 620 €	73 024 620 €	71 862 317 €	-1,6%



2. PRODUITS DES SERVICES : CHAPITRE 70

Dans ce chapitre, se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers du service.

70 → + 2,9% en 2015	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	9.5	9.68	9.74	10.03 
Compte Administratif	9.5	9.53	-	-

Les produits des services évoluent en fonction :

- des tarifs votés en Conseil Municipal tous les ans et qui sont revalorisés en intégrant une hypothèse de progression moyenne d'environ 2 % pour 2015,
- de « l'effet volume » constaté suite à l'augmentation de la fréquentation dans les structures municipales.

706 → + 2,2 % en 2015	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	6.5	6.8	6.9	7.0 
Compte Administratif	6.8	6.7	-	-

On retrouve sur ce compte les produits issus principalement :

- de la participation des familles pour la restauration scolaire pour 1,80 M€,
- les redevances de DBIC pour 1,24 M€,
- des activités périscolaires : garderie, études surveillées, centres de loisirs pour 1,33 M€,
- de la participation des familles pour les crèches pour 1,22 M€,
- de la participation des familles aux cours de musique et de danse du CRD pour 0,38 M€,
- des ventes de places de spectacles au théâtre pour 0,613 M€,
- des insertions publicitaires dans le journal de la Ville et abonnements pour 0,19 M€,
- des activités et repas des foyers pour les séniors et cartes royales pour 0,151 M€.

Viennent s'ajouter les recettes relatives aux ventes de concessions de cimetières, aux tournages de films, aux abonnements de bibliothèque....

708 → - 6,1% en 2015	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	1.4	1.38	1.36	1.27 
Compte Administratif	1.3	1.63	-	-

Ce compte enregistre les produits issus des refacturations de mise à disposition de personnel au :

- CCAS : 25 personnes,
- Syndicats intercommunaux : 2 personnes (-2 par rapport à 2014),

Pour mémoire : depuis septembre 2014, les salaires des 2 agents du SSIAD sont comptabilisés directement sur le budget annexe.

En charges, ces coûts sont intégrés dans la masse salariale de la Ville.

3. IMPOTS ET TAXES : CHAPITRE 73

73 → + 1,7% en 2014	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	37.2	37.0	38.3	38.9 
Compte Administratif	38.7	40.4	-	-

La prévision de recette 2015 des impôts directs locaux est calculée à partir des bases notifiées en mars 2014 avec une hypothèse de + 1,5 % intégrant la revalorisation des bases à 0,9 % et leur dynamique. Sont inscrits au BP dans ce chapitre :

- la prévision de réactualisation et de variation des bases des impôts directs des ménages représente + 1,11 M€ par rapport au BP 2014,
- La fiscalité professionnelle, qui sera perçue désormais par l'Intercommunalité et qui fera l'objet d'une décision modificative début 2015 (voir page 6), a été budgétée pour :
 - o la CFE au niveau de 2014 soit 2,6 M€ (-0,45 M€),
 - o la CVAE, compte-tenu de la volatilité de cette recette et de l'absence de croissance économique, avec prudence à 2,8 M€,
 - o La TASCOM pour 250 k€.
- les recettes de stationnement payant de surface prévues à 900 k€ pour 2015.

En 2015, différentes actions vont impacter le niveau des recettes du stationnement payant de surface:

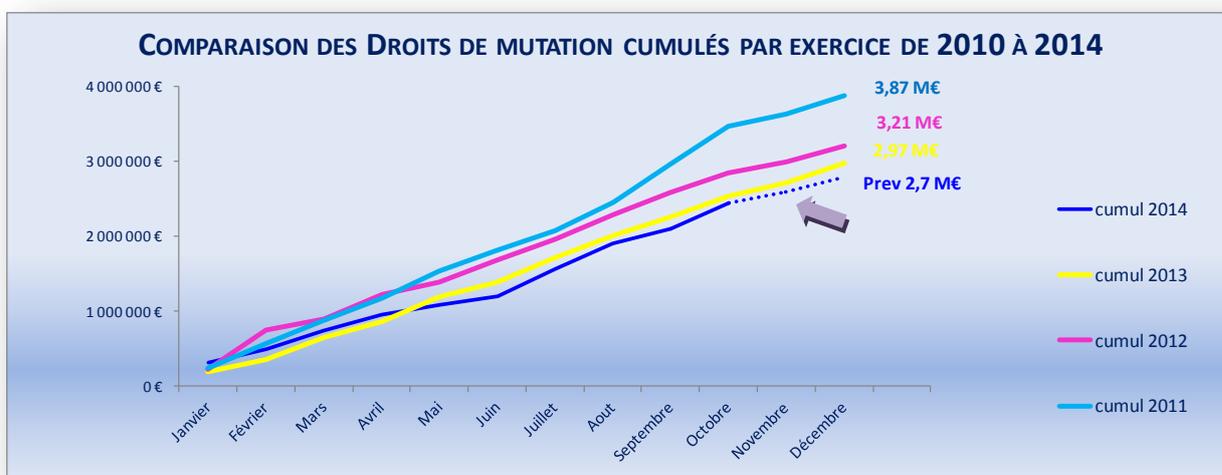
- o Au 1er janvier 2015, extension du secteur hyper-centre-ville à plusieurs rues (et augmentation de la durée maximum de 45 mn à 1 heure),
- o Au 1er septembre 2015: changement du parc d'horodateurs (fiabilité améliorée des matériels), extension du stationnement payant au secteur Alsace, mise en place du stationnement résidentiel dans ce quartier et mise en place du paiement du stationnement par téléphone portable.
- l'augmentation du produit attendu de la TEOM à 3,464 M€, soit + 41 k€ résultant uniquement de la progression des bases, le taux communal restant stable,
- la prévision sur la taxe d'électricité à + 88 k€,

Enfin, concernant les droits de mutation à titre onéreux, malgré la baisse des transactions constatées à l'échelon national depuis 2012 et le peu d'élan du marché immobilier, on constate à Saint-Germain-en-Laye un maintien relativement correct des transactions, ce qui conduit la Ville à inscrire une prévision de recette au compte 7381 (DMTO) à 2,3 M€ soit + 300 k€.

La prévision de réalisation 2014 devrait être proche de 2,7 M€.

Sur les graphiques ci-dessous on constate en 2014 :

- Par comparaison aux trois exercices, une croissance des recettes quasi linéaire qui nous permet d'évaluer la Prévission Fin d'Année (PFA) aux alentours de 2,7 M€.



- Après une chute importante au 2ème trimestre on constate une légère inflexion de la courbe durant les mois d'été, période classique de forte mutation.

Une fiscalité maintenue,

Un maintien de l'ensemble des taux d'imposition,
Une volonté forte de la Ville de préserver ses administrés.

4. DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : CHAPITRE 74

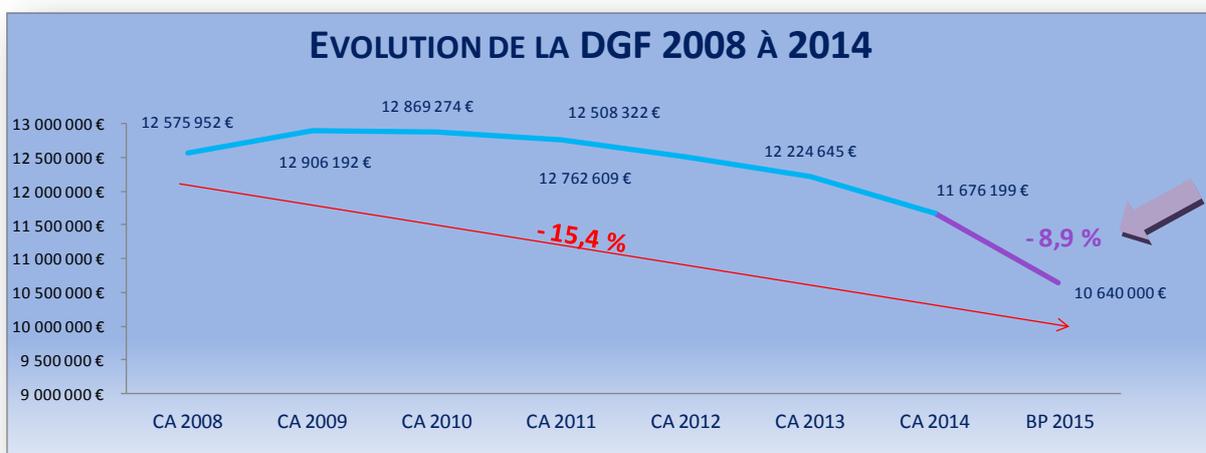
74 → -7,7% en 2015 Effet Etat = 100 % de la baisse 2015	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	16.4	16.49	16.33	15.07
Compte Administratif	16.8	16.63	-	-

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est budgétée à 10,64 M€, en baisse de 8,9% par rapport à la notification 2014 (11,66 M€).

Le Gouvernement confirme sa volonté de faire participer les collectivités à la réduction des dépenses publiques par une nouvelle contribution de 11 milliards d'euros de 2015 à 2017, venant s'ajouter à celle initiée dans la loi de finances de 2014 (6 Mrd € répartis sur 4 ans). L'ensemble de ces prélèvements représente, de façon cumulée, une ponction de 17 Mrds d'euros sur les collectivités. Ainsi, l'effort des collectivités porte, au sein de l'enveloppe normée, intégralement sur la dotation globale de fonctionnement.

Le montant de la DGF 2015 de la Ville ne sera connu qu'en début d'année prochaine, néanmoins, il paraît prudent d'anticiper une nouvelle et forte baisse de celle-ci.

Compte-tenu de ces éléments, on retiendra la baisse moyenne annoncée soit -8,9 % conjuguée au niveau de prélèvement de 2014, ce qui nous amène à proposer pour le BP 2015, une inscription de la DGF à 10,640 M€ soit -1,036 M€.



Pour mémoire, la DGF est composée comme suit :

- La « *Dotation de base* » : elle est calculée par habitant et varie en fonction de la taille de la commune,
- La « *Dotation de superficie* » : elle est calculée par hectare de la commune,
- La « *Dotation garantie* » : elle est corrélée au potentiel fiscal par habitant de la commune,
- La « *Compensation perçue suite à la suppression « part salaire » TP et des baisses de DCTP* » : elle correspond à l'ancienne compensation de la « part salaire » de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP,
- La « *Dotation parcs nationaux et naturels marins* ».

Dans les autres compte 74xx, on retrouve principalement toutes les compensations fiscales aux mesures d'exonérations de l'Etat sur les quatre taxes directes locales soit 530 k€ au BP 2015 contre 652 k€ au BP 2014. Cette réduction est due à une prévision de baisse des compensations d'exonérations de taxe foncières et d'habitation. Par ailleurs, y figure le fond d'amorçages des nouveaux rythmes scolaires pour 108 k€ correspondant à l'année scolaire 2014/2015.

5. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 75

75 → -5,3% en 2015	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	2.4	2.64	2.74	2.59 →
Compte Administratif	2.6	3.9	-	-

Les redevances auprès des différents concessionnaires de stationnement sont inscrites aux comptes **7572 à 7576**.

⚠ Il convient de noter que les nouvelles dispositions concernant les délégations de services publics en matière de stationnement placent désormais ces activités dans le champ d'application de la TVA

pour tous contrats renégociés. Les recettes concernées, comme les dépenses y afférentes, sont donc désormais inscrites en HT. La ville percevra pour 2015 :

- La redevance du parking du Château au titre du contrat de délégation de service public à hauteur de 909 k€ HT contre 1,13 M€ TTC en 2014, écart dû au changement de régime de TVA,
- La redevance des parkings Pologne et Pompidou pour 356 k€ HT contre 317 k€ TTC en 2014. Le nouveau contrat applicable au 1er janvier 2015 renégocié à la hausse permet d'absorber la diminution de ce poste dû au changement de régime de TVA,
- La redevance chauffage maintenue au niveau de 2014 soit 294 k€.

Pas ailleurs, les revenus des immeubles perçus s'élèvent à 672 k€.

6. LES ATTENUATIONS DE CHARGES : CHAPITRE 013

Les atténuations de charges sur le chapitre 013 correspondent aux remboursements de sécurité sociale, de prévoyance, de cessation progressive d'activité, etc.

7. PRODUITS FINANCIERS : CHAPITRE 76

76	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	0.0008	0.0008	0.006	0.006
Compte Administratif	0.007	0.007	-	-

8. PRODUITS EXCEPTIONNELS : CHAPITRE 77

Une modification de la règle comptable permet de simplifier les écritures de cessions. Il n'y a plus de prévisions budgétaires à inscrire au titre des cessions immobilières ou foncières sur le chapitre 77. Celles-ci sont directement inscrites en section d'investissement au chapitre 024. En revanche, la réalisation figure encore sur ce chapitre ce qui explique les montants très conséquents inscrits au compte administratif. Ne restent sur ce chapitre que des produits comme les indemnités d'assurance.

77 -12,6% en 2015	2012	2013	2014	2015
Budget Primitif	0.033	0.065	5.87	5.13 
Compte Administratif	11.5 (*)	13.0 (*)	-	-

Ce poste enregistre en 2015 un produit exceptionnel (5,05 M€) lié au versement d'une avance sur boni de liquidation issu des opérations d'aménagement de la ZUP du Plateau du Bel Air confiées en 1970 par la Ville à la SEMAGER.

(*) Pour mémoire :

- le CA 2012 inclut l'achat/vente d'un immeuble rue Desoyer (6,3 M€),
- le CA 2013 inclus le transfert de foncier au Budget annexe d'aménagement (9,3 M€).

VII. MOUVEMENTS D'ORDRE

Les opérations d'ordre ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement contrairement aux opérations réelles. Elles font néanmoins l'objet d'inscriptions budgétaires. Les nouvelles règles comptables impactent directement les opérations d'ordre mais neutralisent toujours les équilibres budgétaires.

Pour l'essentiel, ont été inscrits :

- Les amortissements des biens immobiliers pour 2 M€ contre 1,95 M€ au BP 2014. Pour information l'annuité 2014 est de 1 927 906 €,
- Le virement à la section d'investissement pour 6,97 M€ contre 8,92 M€ au BP 2014.

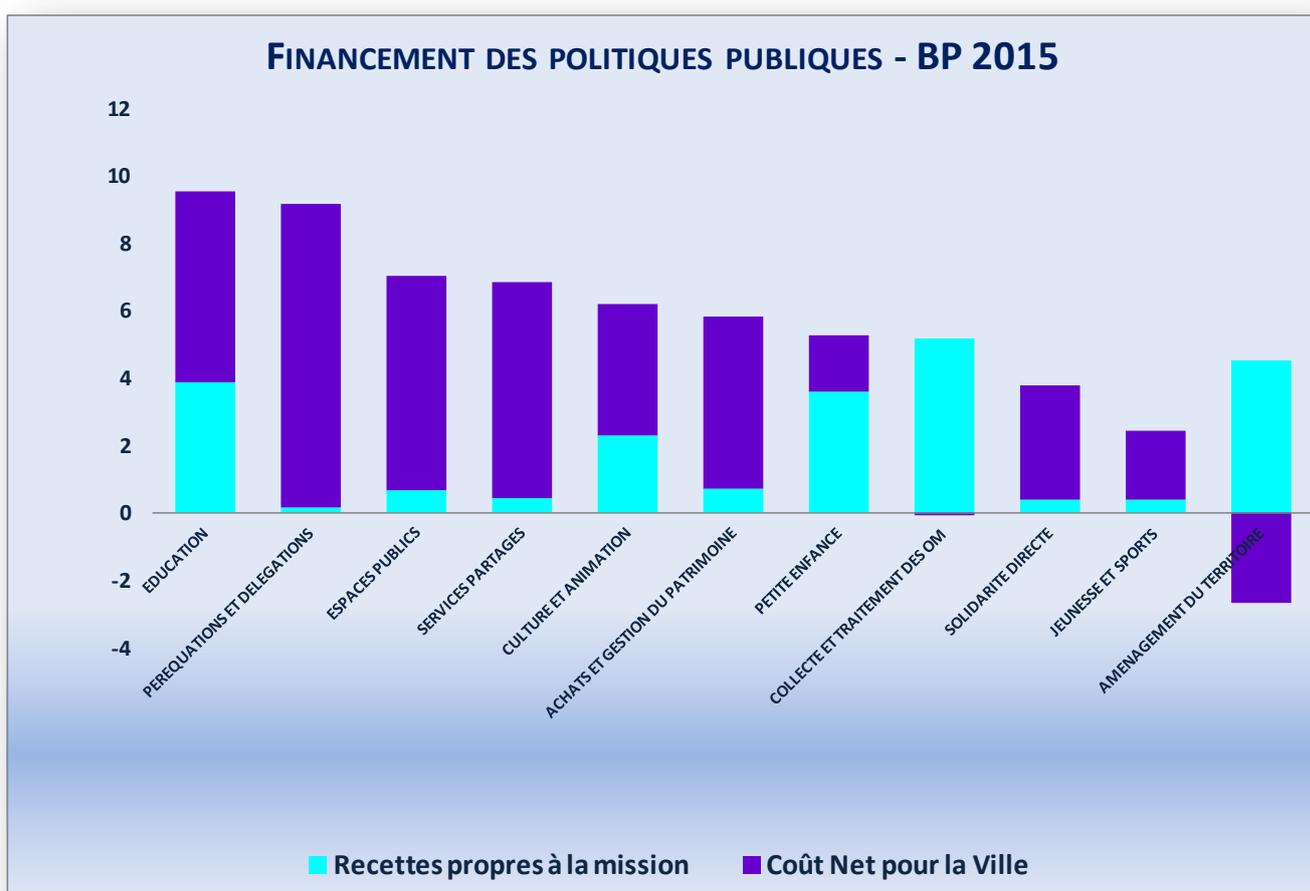
(voir pages 14 et 26)

VIII. PRESENTATION PAR POLITIQUES MUNICIPALES - SECTION FONCTIONNEMENT

Une démarche analytique du budget de la Ville a été lancée en 2011 sur le modèle « LOLF » du budget de l'Etat afin d'assurer d'une part, une lisibilité des moyens alloués à chacune des politiques publiques et d'autre part, d'en mesurer le coût complet et permettre une analyse par politiques publiques.

Cette démarche a été mise en œuvre progressivement. Depuis 2013 l'ensemble des dépenses et recettes réelles directes de fonctionnement est réparti, masse salariale incluse, dans les 11 missions qui ont été optimisées entre 2012 et 2013. Le découpage en politique publique est articulé en 3 axes : Mission (11), Programmes (34) et Actions (124).

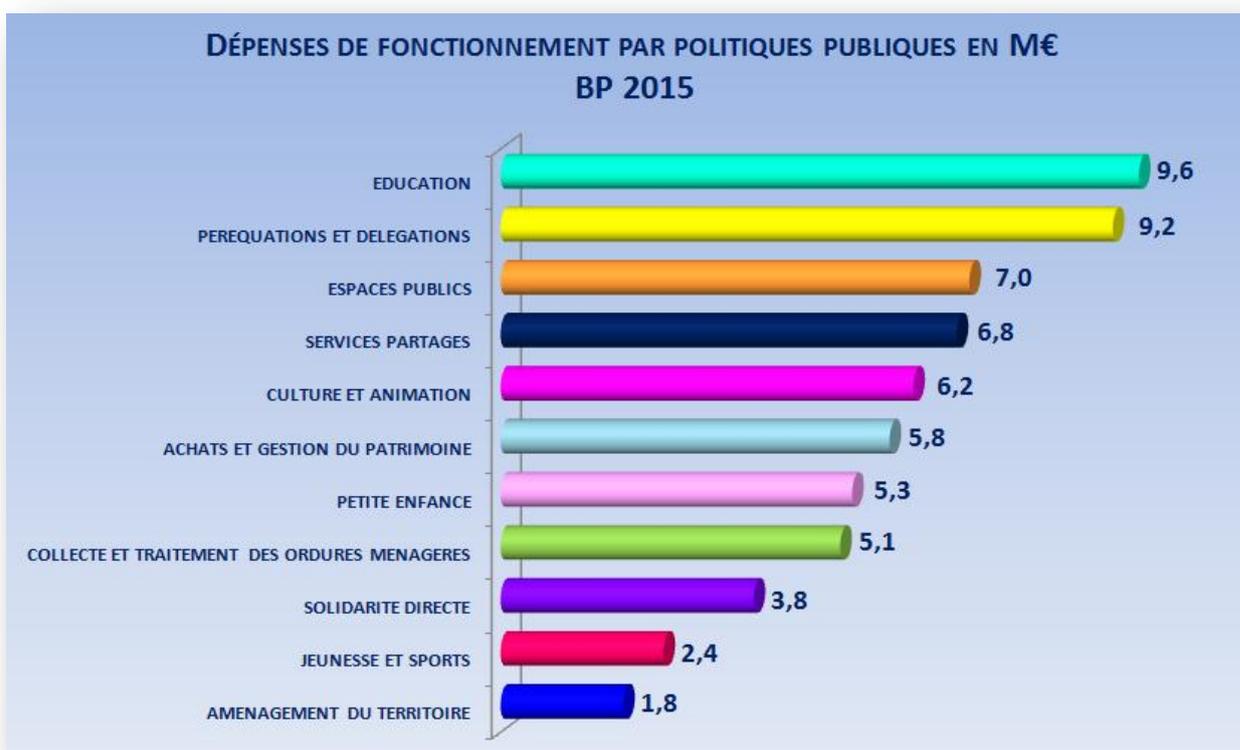
Cette première représentation générale permet de mettre en évidence le coût net pour la Ville par mission. Ce coût est financé par les autres recettes de fonctionnement de la Ville (recettes fiscales, dotations ...)



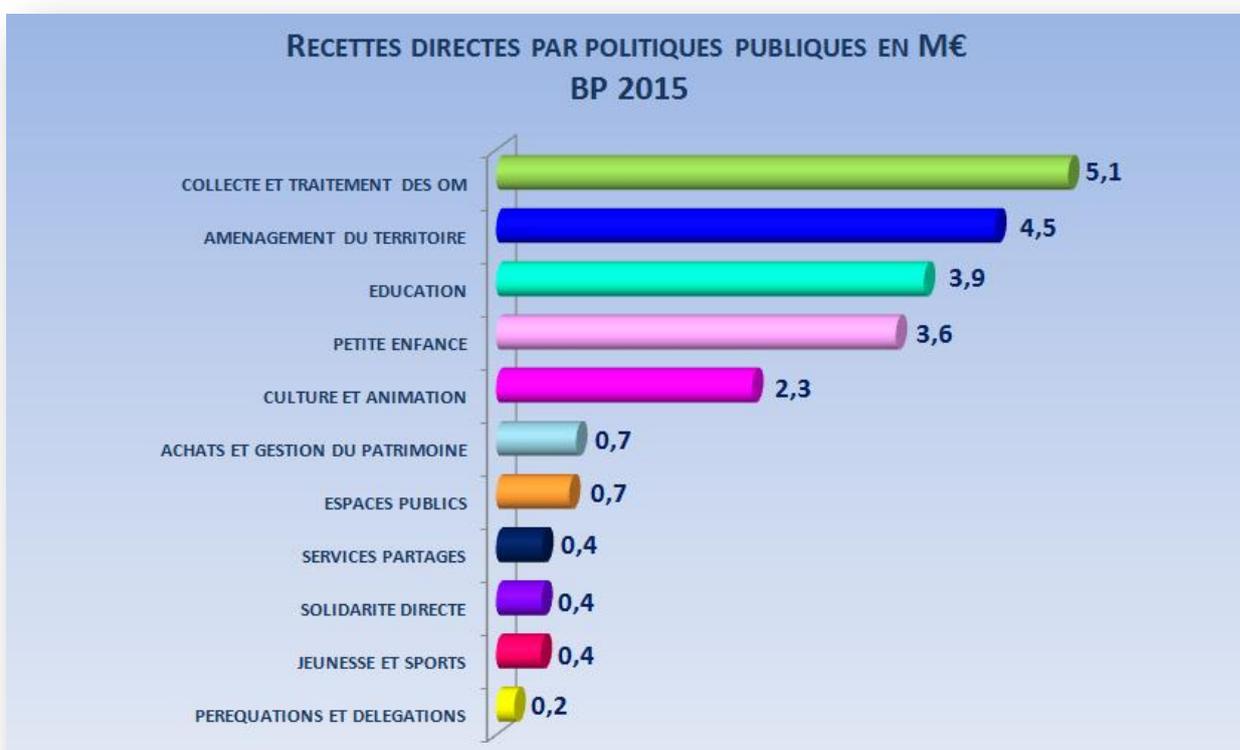
Les graphiques ci-contre permettent de visualiser :

- Graphe 1 : Les dépenses réelles de fonctionnement imputées directement à la mission exprimées en €,
- Graphe 2 : Les recettes collectées et imputées directement à la mission exprimées en €,

EN DEPENSES



EN RECETTES



1. MISSION SERVICES PARTAGES – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission support de l'ensemble des services représente 10,9 % des charges de fonctionnement. Elle regroupe tous les services internes de gestion des moyens humains, matériels, financiers, organisationnels et de relations publiques. Elle est gérée en 5 programmes.

SERVICES PARTAGES	BP 2014	BP 2015	Evolution
Gestion des ressources humaines	1.47 M€	1.42 M€	- 3,1%
Systèmes d'information	0.96 M€	0.93 M€	- 2,8%
Gestion des finances	1.83 M€	1.70 M€	-7,2%
Relations publiques	1.67 M€	1.62 M€	- 3,0%
Direction générale	1.13 M€	1.16 M€	+3,3%
TOTAL MISSION SERVICES PARTAGES	7.05 M€	6.83 M€	- 3,1%

Gestion des ressources humaines

La principale baisse de ce programme concerne la suppression du spectacle de fin d'année du personnel, celui-ci étant remplacé par une adhésion au Comité National d'Actions Sociales permettant à tous les agents de bénéficier d'une offre de prestations diverses et variées.

Systèmes d'information

Sont gérés dans ce programme en coûts d'entretien et de maintenance : 400 ordinateurs, 100 imprimantes, 450 boîtes aux lettres électroniques, 25 serveurs physiques, 46 serveurs virtuels, 200 lignes téléphoniques, 500 terminaux téléphoniques et 150 lignes téléphoniques mobiles.

Pour information, 12 bâtiments sont raccordés en fibre optique soit une longueur d'environ 10 kilomètres.

En 2015, l'optimisation du parc avec notamment l'adaptation à des forfaits et à l'adhésion au groupement de commandes de services de communication électronique du SIPPPEC permettent de réduire nos coûts de fonctionnement.

Par ailleurs, la dématérialisation progressive des envois a permis de poursuivre la baisse des coûts d'affranchissement.

Ces deux facteurs permettent de réduire cette enveloppe de -27 k€.

Gestion des Finances

Ce programme est en baisse du fait de la diminution des frais financiers (-100 k€)

Relations publiques

Toutes les actions regroupées dans ce programme sont en baisse :

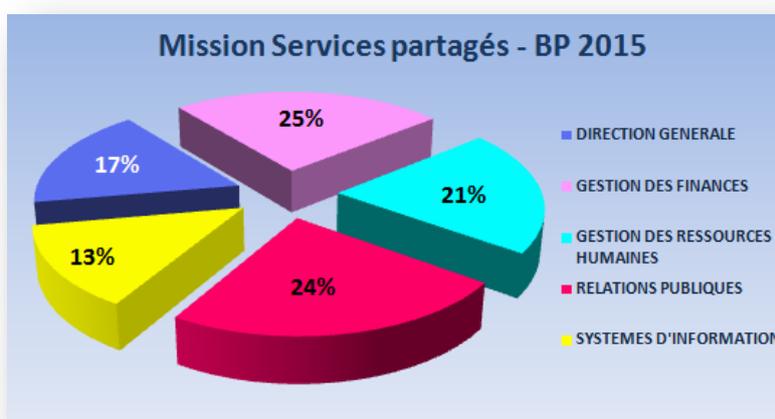
- réduction significative (-10 k€) des dépenses du cabinet,

- ajustement des crédits du journal HT, cette activité entrant dans le champ d'application de la TVA,
- baisse des dépenses de communication.

Direction générale

Ce programme inclut les affaires juridiques et assurances, les archives, nos dépenses liées à l'appartenance de la Ville à l'intercommunalité et la masse salariale de l'ensemble des actions centralisées à ce niveau de l'organigramme.

Pour 2015, la hausse concerne uniquement les assurances dont le coût augmente de + 46 k€ du fait des de la prise en compte de l'augmentation des nouvelles surfaces à assurer liée aux constructions de la place des Rondes notamment.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 0,6 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 6,1 %.

SERVICES PARTAGES	BP 2014	BP 2015	Evolution
TOTAL MISSION SERVICES PARTAGES	0.57 M€	0.42 M€	-26,4%

Il s'agit essentiellement des recettes d'insertions publicitaires dans le journal et les guides de la Ville, de location de la salle multimédia et des tournages de films.

BILAN

SERVICES PARTAGES	BP 2014	BP 2015
DEPENSES	7.05 M€	6.83 M€
RECETTES	0.57 M€	0.42 M€
SOLDE	- 6.48 M€	- 6.41 M€

Malgré un solde négatif, la baisse des charges de ce secteur témoigne de la maîtrise des dépenses de la Ville.

2. MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT- DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission représente 14,6 % du budget de fonctionnement. Elle comporte la part de la solidarité nationale versée par la Ville et les coûts de missions assurées par délégation de l'Etat : missions régaliennes et administratives. Ces programmes, dont les dépenses sont imposées par l'Etat, n'offrent aucune marge de manœuvre à la Ville.

PEREQUATION ET DELEGATION DE L'ETAT	BP 2014	BP 2015	Evolution
Péréquations	7.90 M€	7.94 M€	+0,4%
Missions régaliennes et administratives	1.23 M€	1.23 M€	+0,5%
TOTAL MISSION SERVICES PEREQUATION ET DELEGATION DE L'ETAT	9.13 M€	9.17 M€	+0,4%

Péréquations

Dans ce programme sont inscrites les atténuations de produits liées aux péréquations horizontales. La Ville, contribue à deux fonds de péréquations : le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes).

L'année 2015 sera la cinquième année d'application de la réforme de la Taxe Professionnelle. La Ville, contributrice, versera au titre du FNGIR 6,6 M€. Le PLF2015 prévoit qu'à compter de 2015 ce montant soit figé.

Ce prélèvement représente 10,6 % des dépenses de fonctionnement réelles totales
157 € / habitant

Depuis 2013, la Ville contribue au FPIC, péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées afin de réduire les inégalités des territoires.

Le projet de lois de finances pour 2015 confirme la montée en puissance du FPIC (+ 210 M€ soit un fonds national de 570 M€) telle que l'avait prévu le Législateur. A ce stade d'adoption du PLF2015 les modalités de calcul modifiées pour 2014 afin de renforcer ses effets péréquateurs sont stables :

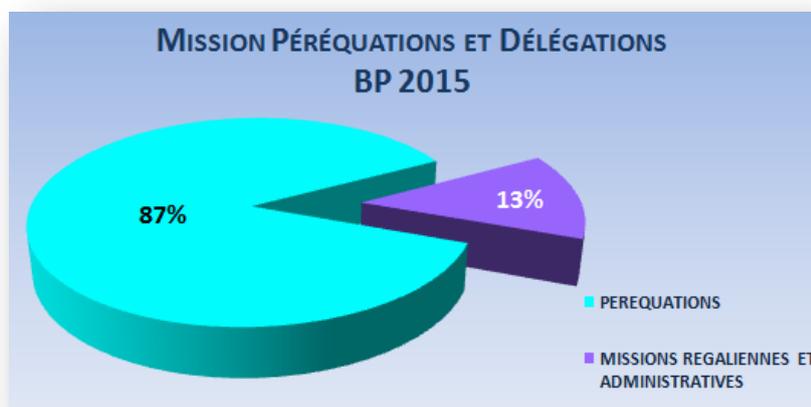
En 2015 la Ville versera au titre du **FPIC** 1,3 M€. Il est à noter que l'entrée en intercommunalité en 2014 minimise le prélèvement de la Ville qui aurait été de (1,8 M€ en 2014 et 2,3 M€ en 2015) en tant que commune isolée.

Ce prélèvement représente 2,1 % des dépenses de fonctionnement réelles totales
30,8 €/habitant

Missions régaliennes et administratives

Le BP 2015 intègre les frais (hors masse salariale) consacrés aux élections 2015 : 4 tours pour les élections départementales et régionales.

Les autres secteurs, état civil, recensement, cimetière et accueil du public, restent stables. Seule une petite dépense exceptionnelle est enregistrée pour l'acquisition de clés USB offertes lors des mariages.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 0,2 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 1,8 %.

PEREQUATION ET DELEGATION DE L'ETAT	BP 2014	BP 2015	Evolution
TOTAL MISSION SERVICES PARTAGES	0.17 M€	0.16 M€	- 5,1 %

Il s'agit des recettes issues des ventes de concessions au cimetière ainsi que les taxes funéraires (114 k€), et des participations de l'Etat pour le recensement, les bornes biométriques et les élections (50,4 k€).

BILAN

PEREQUATION ET DELEGATION DE L'ETAT	BP 2014	BP 2015
DEPENSES	9.13 M€	9.17M€
RECETTES	0.17 M€	0.16 M€
SOLDE	- 8.96 M€	- 9.01 M€

La dégradation du résultat de cette mission tient à la hausse des péréquations dont le Législateur a maintenu leurs montées en puissance pour 2015.

3. MISSION ACHATS ET GESTION DU PATRIMOINE – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission support représente 9,3 % du budget de fonctionnement. Elle est gérée en deux programmes qui présentent un budget global 2015 en augmentation de 3,7 %.

ACHAT ET GESTION DU PATRIMOINE	BP 2014	BP 2015	Evolution
Développement politique achat responsable	1.21 M€	1.20 M€	-0,8%
Gestion et maintenance bâtiments municipaux	4.41 M€	4.62 M€	+4,9%
TOTAL MISSION ACHAT ET GESTION DU PATRIMOINE	5.62 M€	5.83 M€	+3,7%

Développement d'une politique d'achat responsable

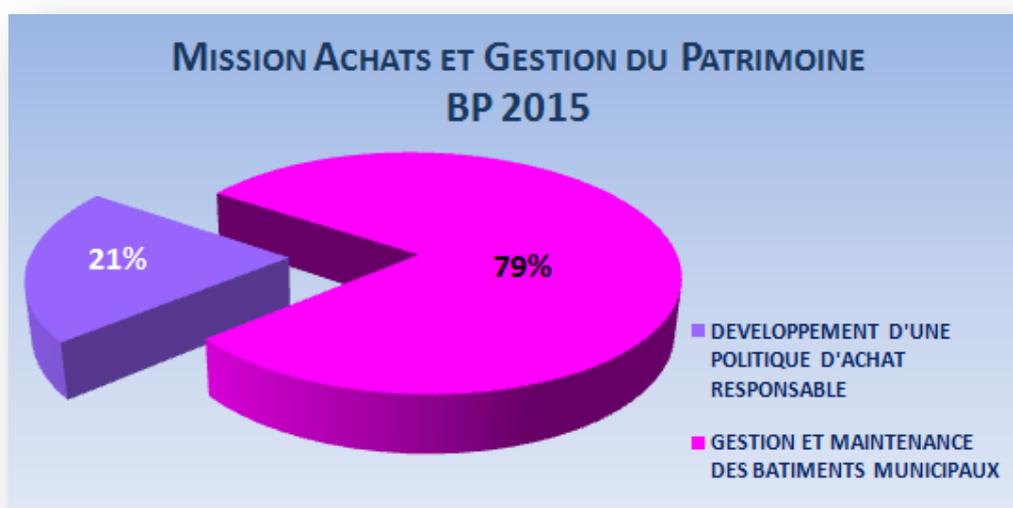
Ce programme est globalement en baisse (-10 k€) par les économies réalisées en coût d'affranchissement et de reprographie.

Les dépenses d'entretien de la flotte automobile de la Ville (100 véhicules et 90 engins) restent stables.

Gestion et maintenance des bâtiments municipaux

La renégociation systématique de chaque contrat arrivant à échéance et la recherche de solutions optimisées permettent de dégager des économies sur les contrats d'entretien qui compensent partiellement la prise en compte des frais de nettoyage supplémentaires des nouvelles structures.

Par ailleurs, le poste « impôts locaux » est budgété à la hausse (+ 139 k€). Ce poste intègre les impôts fonciers et la taxe sur les bureaux et parkings.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 1 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 12,4 %.

ACHAT ET GESTION DU PATRIMOINE	BP 2014	BP 2015	Evolution
TOTAL MISSION ACHAT ET GESTION DU PATRIMOINE	0.66 M€	0.72 M€	+9,2%

Il s'agit des recettes issues des locations immobilières (345 k€), les redevances perçues pour le chauffage urbain (294 k€) et les antennes des opérateurs téléphoniques (68 K€).

BILAN

ACHAT ET GESTION DU PATRIMOINE	BP 2014	BP 2015
DEPENSES	5.62 M€	5.83 M€
RECETTES	0.66 M€	0.72 M€
SOLDE	- 4.96 M€	- 5.11 M€

Malgré un contexte budgétaire difficile, la Ville continue à assurer un bon niveau de qualité et d'entretien des bâtiments grâce à une politique active et volontaire d'optimisation des coûts.

4. MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission support représente 2,9% du budget de fonctionnement, elle regroupe les actions d'aménagement et de développement du territoire.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	BP 2014	BP 2015	Evolution
Urbanisme et droit des sols	0.64 M€	0.63 M€	-2,1%
Déplacements urbains	1.12 M€	1.19 M€	5,9%
Développement économique	0.01 M€	0.01 M€	-1,5%
TOTAL MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1.78 M€	1.84 M€	+3,0%

Urbanisme et droit des sols

Par ailleurs le poste frais de géomètre est en forte baisse (-13 k€) et les frais de fonctionnement courants sont stables.

Pour mémoire, les dépenses engagées et la part de masse salariale des agents travaillant tout ou partie pour le nouvel éco-quartier Pereire sont désormais prises en charges par le budget annexe d'aménagement.

Déplacements urbains

Les dépenses de fonctionnement liées au réseau de bus (789 k€), à la navette (12 k€) et au stationnement urbain (366 k€) représentent la quasi-totalité (98 %) du budget réservé à ce programme.

Une nouvelle dépense est à l'origine de la hausse importante de ce poste : la redevance d'occupation de la partie P2 du parking du château (91,5 k€).

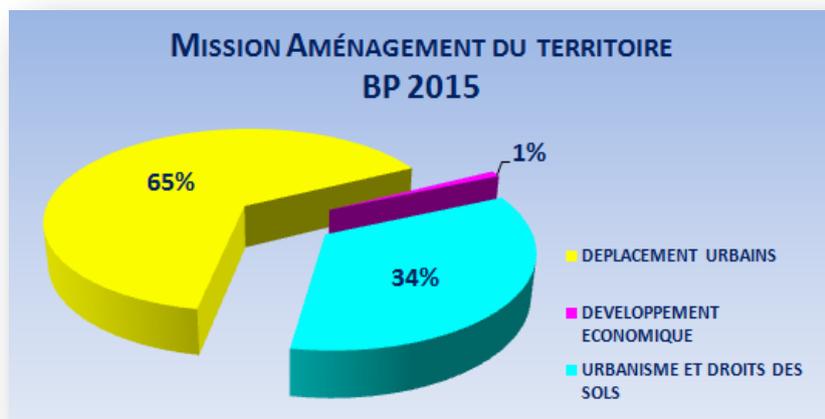
Cette hausse est toutefois modérée :

- par une inscription d'études moindre en 2015 (-50 k€),
- par l'entrée dans le champ de la TVA des nouvelles délégations de service public de stationnement qui, de fait, nous fait budgéter les crédits concernés HT.

Développement économique

Le budget affecté à ce programme, permet dans le cadre du développement du secteur économique d'organiser des rencontres. Le BP 2014 est reconduit pour 2015.

Il est rappelé que la masse salariale concernant ce programme est incluse dans la mission services partagés.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 6,3 %.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	BP 2014	BP 2015	Evolution
Urbanisme et droit des sols	2.63 M€	2.35 M€	-10.6 %
Déplacements urbains	2.19 M€	2.17 M€	-1,3 %
TOTAL MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	4.82 M€	4.52 M€	-6,2 %

En urbanisme et droit des sols, les recettes inscrites en budget d'investissement (55,3 %) sont réalisées en compte administratif en fonctionnement. Il s'agit des cessions immobilières de la Ville.

En déplacements urbains, il s'agit des recettes (44,7 %) de stationnement en surface et dans les différents parkings souterrains de la Ville.

BILAN

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	BP 2014	BP 2015
DEPENSES	1.78 M€	1.84 M€
RECETTES	4.82 M€	4.42 M€
SOLDE	+ 3.04 M€	+ 2.58 M€

Le bilan de cette mission, essentielle dans la vision et le dynamisme de la Ville, est excédentaire de + 2,6 M€ en 2015.

5. MISSION ESPACES PUBLICS – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission représente 11,2 % des dépenses de fonctionnement de la Ville. Elle est l'un des axes principaux des services rendus à l'ensemble des administrés.

ESPACES PUBLICS	BP 2014	BP 2015	Evolution
Espaces verts	1.33 M€	1.30 M€	-2,3%
Eclairage public et mobilier urbain	0.99 M€	1.01 M€	+2,9%
Entretien voirie	3.30 M€	3.22 M€	-2,6%
Tranquillité	1.49 M€	1.49 M€	-0,2%
TOTAL MISSION ESPACES PUBLICS	7.11 M€	7.02 M€	-1,3%

Espaces verts

L'entretien des nombreux espaces verts de la Ville, offrant une grande qualité de vie aux Saint-Germanoises, est optimisé (-10% par rapport à 2014). Parmi les postes principaux de ce programme, on retrouve les travaux d'entretien : l'élagage et l'abattage d'arbres, le ramassage des feuilles, le désherbage, la mise en serre, la fourniture des graines, gazon, plantes et l'achat du petit outillage.

Par ailleurs, le budget consacré aux serres est en forte diminution (-33 %), les autres postes restent stables.

Eclairage public et mobilier urbain

Globalement, les dépenses relatives à l'éclairage public et aux illuminations de Noël sont maintenues au niveau de 2014.

Seul le poste mobilier urbain affiche une progression (+30 k€)

Entretien de la Voirie

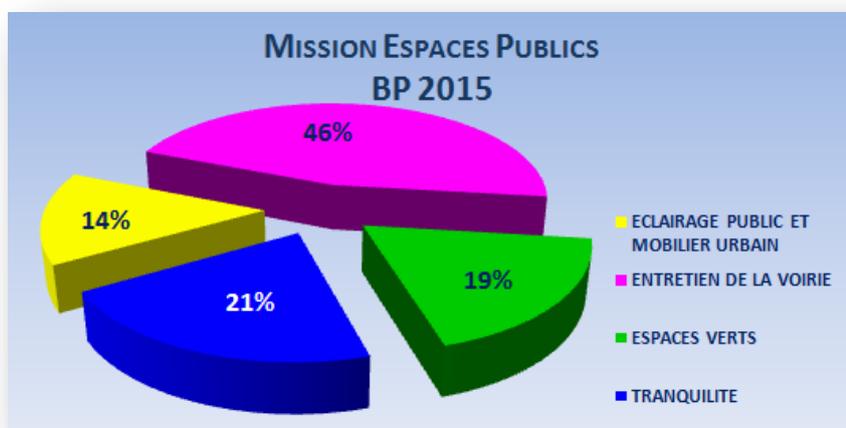
Ce sont plus de 71 000 mètres linéaires de voirie qui sont entretenus par la Ville. L'optimisation des frais de fonctionnement liés à ce secteur permet de réduire de 15% le budget 2015, tout en maintenant la qualité du service d'entretien et de nettoyage de la voirie et du marché.

Pour mémoire, les dépenses concernant les hydrants et connecteurs sont inscrites sur le budget annexe eau potable.

Tranquillité

La principale dépense de ce poste est la masse salariale (97%). L'ensemble des dépenses concernant la Police Municipale et la vidéo protection sont en régression de -8% du fait de la mise en œuvre du Procès Verbal électronique (PVe).

Le reste des dépenses : l'achat des tenues des agents, l'étalonnage des jumelles et des éthylotests ainsi que l'entretien des caméras installées sur l'ensemble de la Ville reste stable.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 0,9 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 9,4 %.

ESPACES PUBLICS	BP 2014	BP 2015	Evolution
TOTAL MISSION ESPACES PUBLICS	0.66 M€	0.66 M€	+0,6%

Les recettes concernent principalement les droits de voirie pour 0,55 M€ et l'intéressement sur recettes Decaux versé par le délégataire (50 k€) et la refacturation à la SEMAGER des espaces verts entretenus (10 k€).

BILAN

ESPACES PUBLICS	BP 2014	BP 2015
DEPENSES	7.11 M€	7.02 M€
RECETTES	0.66 M€	0.66 M€
SOLDE	- 6.45 M€	- 6.36 M€

La Ville a fait le choix de maintenir l'ensemble de ses actions afin d'offrir une haute qualité de vie et de tranquillité.

6. MISSION COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

8,1 % des dépenses de la Ville sont consacrées à cette mission essentielle afin de pouvoir assurer la collecte et le traitement des 20 000 tonnes de déchets ménagers, toutes catégories confondues, produites annuellement.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	BP 2014	BP 2015	Evolution
Collecte et location des bacs	2.62 M€	2.76 M€	+5,3%
Traitement	2.27 M€	2.33 M€	+2,5%
TOTAL MISSION COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	4.89 M€	5.09 M€	+4,0%

Collecte

On entend par collecte, le ramassage d'un déchet et son évacuation jusqu'à son lieu de déchargement et/ou de traitement. A Saint-Germain-en-Laye, le ramassage a pour objet :

- les collectes en porte-à-porte : ordures ménagères résiduelles, déchets banals des industries et commerçants (DBIC), encombrants, des déchets végétaux et des sapins de Noël et des déchets de marchés, foires et autres évènements.
- les collectes sélectives en porte-à-porte et en apport volontaire : emballages ménagers recyclables et journaux-revues-magazines, emballages ménagers en verre alimentaire,
- l'évacuation des déchets déposés à la déchetterie par les particuliers et les services techniques de la Ville,
- la collecte des dépôts sauvages.

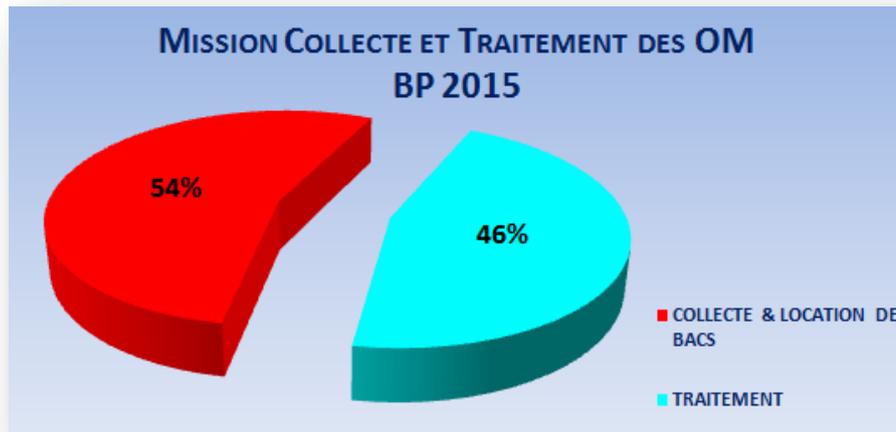
Ce poste est en forte augmentation, il passe de 2,61 M€ en 2014 à 2,76 M€ en 2015 soit + 5,3%. Ce surcoût résulte essentiellement des augmentations de contrat.

Traitement

Le SIDRU a la compétence du traitement et facture ensuite la Ville pour ce service. Il gère le traitement des ordures ménagères résiduelles, des déchets banals des industries et commerçants assimilables aux déchets produits par les ménages, des encombrants, des déchets végétaux, des sapins de Noël, des déchets de marchés, foires et autres évènements.

La Ville, s'occupe, quant à elle de la gestion des déchets déposés à la déchetterie des services municipaux et à la déchetterie réservée aux particuliers.

La progression enregistrée sur ce programme est de + 2,5%.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 7,2 % et s'autofinance en totalité.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	BP 2014	BP 2015	Evolution
TOTAL MISSION COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	5.07 M€	5.17 M€	+1,9%

Les recettes inscrites, correspondent à la TEOM³ pour 3,464 M€ (dont le taux reste inchangé en 2015), aux enlèvements de déchets banals industriels et commerciaux pour 1,24 M€ et d'organismes de recyclage (ferraille, papier, cartons..) et d'éco-emballage pour le reste (0,38 M€).

BILAN

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	BP 2014	BP 2015
DEPENSES	4.89 M€	5.09 M€
RECETTES	5.07 M€	5.17 M€
SOLDE	+0,18 M€	+ 0,08 M€

L'autofinancement de cette mission reste assuré sans hausse du taux de fiscalité.

³ TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (impôt local, assis sur le foncier bâti)

7. MISSION EDUCATION – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission, représentant 15,2 % des dépenses de fonctionnement de la Ville, est l'un des axes principaux des services rendus aux familles.

EDUCATION	BP 2014	BP 2015	Evolution
Fonctionnement des écoles	4.70 M€	4.77 M€	+1,3%
Restauration	2.11 M€	2.09 M€	-0,9%
Activités périscolaires	2.12 M€	2.70 M€	+27,5%
TOTAL MISSION EDUCATION	8.93 M€	9.56 M€	+7.0%

La Ville met à la disposition des enfants 9 écoles élémentaires, 10 écoles maternelles et 6 centres de loisirs. En moyenne, ce sont plus de 3500 élèves qui sont scolarisés dans les écoles primaires publiques à Saint-Germain-en-Laye chaque année.

Fonctionnement des écoles

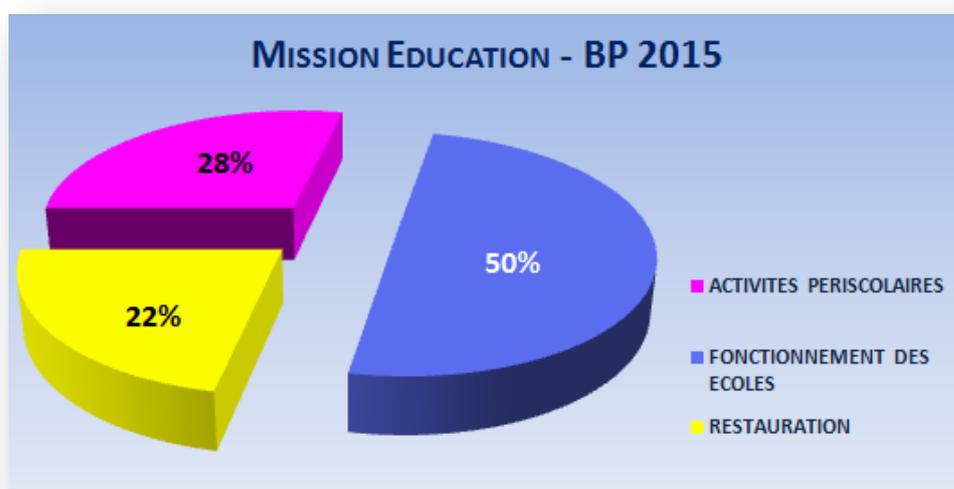
L'évolution de ce poste concerne les fournitures scolaires ajustées pour l'ouverture d'une classe, et la masse salariale du fait des augmentations réglementaires.

Restauration

Les achats de fourniture de repas représentent 95 % des dépenses de ce programme. La renégociation du marché permet de réduire ce poste de 1 % malgré la hausse de fréquentation moyenne journalière des restaurants scolaires.

Activités périscolaires

En 2015, la forte progression de ce poste concerne essentiellement les dépenses liées à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires (+567 k€).



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 5,4 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 40,5 %.

EDUCATION	BP 2014	BP 2015	Evolution
Fonctionnement des écoles	0.41 M€	0.43 M€	+6,4%
Restauration	1.76 M€	1.78 M€	+1,1%
Activités périscolaires	1.52 M€	1.66 M€	+9,2%
TOTAL MISSION EDUCATION	3.69 M€	3.87 M€	+5,0%

Les recettes inscrites correspondent à la participation des différents intervenants suivants :

- Participation des familles pour 3,14 M€,
- Subvention de la CAF pour 194 k€,
- Subvention de l'Etat pour 204 k€ et le Fonds d'amorçage pour les nouveaux rythmes scolaire pour 108 k€,
- Subvention du Conseil Général des Yvelines pour 38 k€,
- Participation des autres communes pour 92 k€.

Les autres recettes correspondent aux locations et au remboursement d'une quote-part du lait et des produits laitiers servis aux enfants.

BILAN

EDUCATION	BP 2014	BP 2015
DEPENSES	8.93 M€	9.56 M€
RECETTES	3.69 M€	3.87 M€
SOLDE	- 5.24 M€	- 5.69 M€

L'effort de la Ville pour les enfants se maintient malgré un contexte difficile avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires qui engendrent des coûts supplémentaires.

8. MISSION PETITE ENFANCE – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Elle regroupe l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, représentant 8,4 % des dépenses de fonctionnement de la Ville.

PETITE ENFANCE	BP 2014	BP 2015	Evolution
Fonctionnement des crèches	4.23 M€	4.22 M€	-0,2%
Restauration	0.23 M€	0.23 M€	-0,3%
Subventions	0.80 M€	0.81 M€	+2,1%
TOTAL MISSION PETITE ENFANCE	5.26 M€	5.27 M€	+0,1%

Fonctionnement des crèches

La Ville met à disposition des familles 13 établissements d'accueil du jeune enfant : 6 crèches, 4 multi-accueils et 3 haltes garderies. La gestion des 2 multi-accueils « Gramont » et « Comtes d'Auvergne » est confiée à des délégataires.

Plus de 810 000 heures de présence d'enfants annuelles sont enregistrées en moyenne.

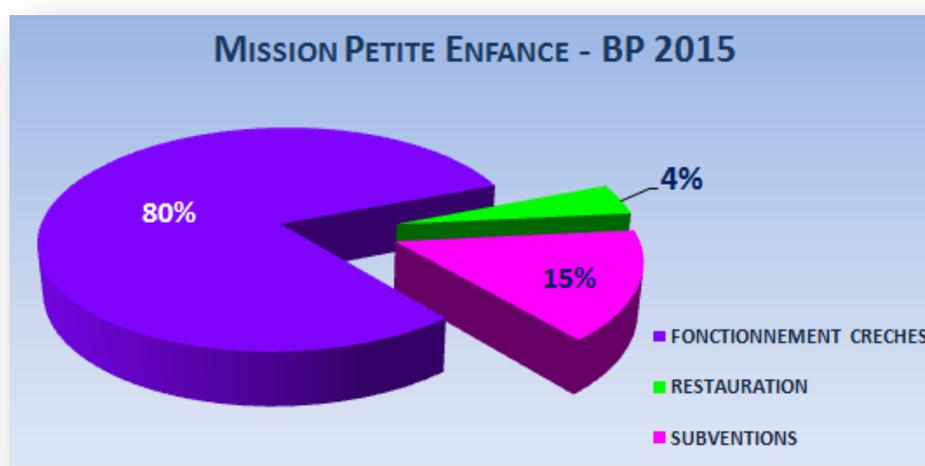
Pour 2015, l'ensemble des dépenses est maintenu au niveau de 2014.

Restauration

Les achats de fournitures de repas ne progressent pas en 2015.

Subventions

Ce programme correspond aux subventions versées aux délégataires des crèches « Gramont » pour 388 k€ et « Comtes d'Auvergne » pour 399 k€.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 5 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 68,7 %.

PETITE ENFANCE	BP 2014	BP 2015	Evolution
TOTAL MISSION PETITE ENFANCE	3.53 M€	3.62 M€	+2,4%

Les recettes inscrites correspondent à la participation des différents intervenants suivants :

- Subvention de la CAF pour 1,9 M€,
- Participation des familles pour 1,22 M€,
- Subvention du Conseil Général des Yvelines pour 240 k€,
- Redevance d'occupation pour la crèche Comte d'Auvergne pour 100 k€,
- Subvention de l'Etat pour 91 k€.

Les autres recettes concernent la redevance reversée par le délégataire de la crèche Gramont et le remboursement d'une quote-part du lait et des produits laitiers servis aux enfants.

BILAN

PETITE ENFANCE	BP 2014	BP 2015
DEPENSES	5.26 M€	5.27 M€
RECETTES	3.53 M€	3.62 M€
SOLDE	- 1.73 M€	- 1.65 M€

La Ville poursuit sa politique pour un accueil des jeunes enfants de qualité.

9. MISSION CULTURE ET ANIMATION – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission intègre tous les équipements culturels : le conservatoire, le théâtre, les bibliothèques, le musée ainsi que toutes les fêtes, salons et commémorations organisés à Saint-Germain-en-Laye. Elle représente 9,8 % du total des dépenses de fonctionnement réelles.

CULTURE ET ANIMATION	BP 2014	BP 2015	Evolution
Enseignement artistique	1.62 M€	1.62 M€	-0,1%
Création et diffusion artistiques	1.60 M€	1.60 M€	+0,2%
Développement de la lecture publique et du multimédia	0.94 M€	0.93 M€	-0,8%
Conservation et valorisation du patrimoine	0.17 M€	0.17 M€	-0,3%
Animation du territoire	1.74 M€	1.86 M€	+7,1%
TOTAL MISSION CULTURE ET ANIMATION	6.07 M€	6.18 M€	+1,9%

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude Debussy (CRD)

La quasi-totalité du budget du CRD (98%) correspond à des coûts de personnel. Cette masse salariale est répartie entre l'équipe administrative (6 agents) et les enseignants (35 professeurs et assistants : musique, danse et arts dramatiques).

En 2015 aucune modification budgétaire (+ 0%).

Le Théâtre

Le théâtre Alexandre Dumas propose une programmation de 53 spectacles diversifiés : théâtre, danse, musique, humour, spectacles pour jeune public et des animations pédagogiques. Certains événements sont organisés en partenariat.

Pour 2015, l'ensemble du budget est maintenu au niveau du BP 2014.

Les Bibliothèques

La mission des Bibliothèques, gratuites pour les jeunes Saint-Germainois de moins de 26 ans, est de développer la lecture et d'offrir un large accès à la culture par son accueil du public et des groupes scolaires, les prêts, les animations, les projets-phare, les rencontres avec des auteurs, les séances de lecture au foyer-club Berlioz, le club de lecteur et la bibliothèque à domicile.

Ce programme est budgété en légère baisse (-8 k€)

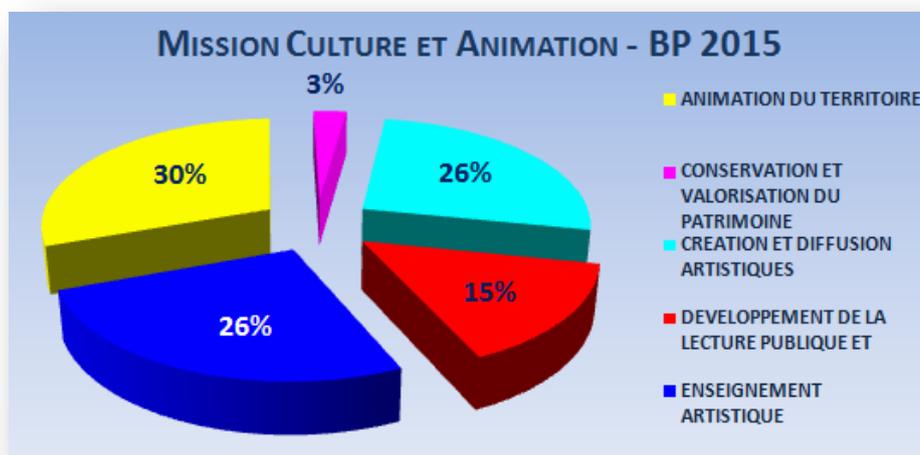
Les Collections municipales

Pour 2015, l'ensemble du budget est maintenu au niveau du BP 2014.

L'animation du territoire

Ce programme regroupe toutes les animations : jumelages, fêtes et salons, commémorations, fête des loges et subvention à l'office de tourisme.

Globalement ces actions, qui sont en augmentation de 7,1 %, concerne uniquement la fête des loges (+131 k€) dont notamment les protections de voirie imposées par l'Etat.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 3,2 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 37,5 %.

CULTURE ET ANIMATION	BP 2014	BP 2015	Evolution
Enseignement artistique	0.54 M€	0.51 M€	-4,5 %
Création et diffusion artistiques	0.70 M€	0.70 M€	+0,3%
Développement de la lecture publique et du multimédia	0.10 M€	0.095 M€	-4,5%
Conservation et valorisation du patrimoine	0.01M€	0.01 M€	+16,9%
Animation du territoire	0.87 M€	1.0 M€	+14,6%
TOTAL MISSION CULTURE ET ANIMATION	2.22 M€	2.32 M€	+4,6%

Les recettes inscrites correspondent à la participation des différents intervenants suivants :

- Participation des familles et adhérents pour 1,059 M€,
- Fête des loges 938 k€,
- Subvention du Conseil Général des Yvelines pour 156 k€,

- Subvention de l'Etat pour 49 k€,
- Locations de salles, expositions et concerts pour 63 k€,
- Autres pour 5 k€.

BILAN

CULTURE ET ANIMATION	BP 2014	BP 2015
DEPENSES	6.07 M€	6.18 M€
RECETTES	2.22 M€	2.32 M€
SOLDE	- 3.85 M€	- 3.86 M€

La part importante de ce secteur montre la volonté de maintenir une offre culturelle diversifiée. Pour autant la maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes témoignent de l'effort du contrôle budgétaire.

10. MISSION JEUNESSE ET SPORTS – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

Cette mission représente 3,9 % des dépenses de fonctionnement de la Ville. Elle regroupe la gestion et l'utilisation des équipements sportifs et l'organisation des manifestations Saint-Germainoises.

JEUNESSE ET SPORTS	BP 2014	BP 2015	Evolution
Animation jeunesse	0.78 M€	0.80 M€	+1,5%
Pratique sportive	1.59 M€	1.64 M€	+3,5%
TOTAL MISSION JEUNESSE ET SPORTS	2.37 M€	2.44 M€	+2,8%

Animation jeunesse

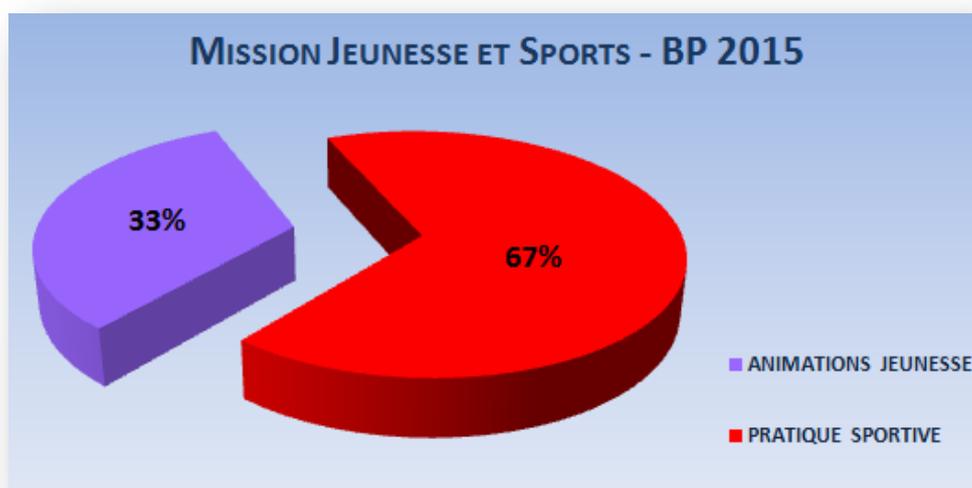
La quasi-totalité du budget de ce programme (98%) concerne les subventions versées aux associations et les frais de fonctionnement (fluides, chauffage, eau...) de la CLEF (+11 k€ en 2015).

Pratique sportive

Afin d'encourager la pratique du sport et avec le concours des associations, de nombreuses manifestations sont organisées annuellement par la Ville.

Par ailleurs, la Ville soutient 20 associations sportives locales en leur versant une subvention dont le montant total est reconduit en 2015, soit 249 k€.

L'ensemble des autres dépenses de ce programme est en hausse de 3,5 %. Cette augmentation correspond à la révision des contrats d'entretien des infrastructures et à l'augmentation du prix des fluides.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 0,6 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 16,6 %.

JEUNESSE ET SPORTS	BP 2014	BP 2015	Evolution
TOTAL MISSION JEUNESSE ET SPORTS	0.35 M€	0.40 M€	+16,0%

Les recettes inscrites correspondent aux locations des structures sportives.

BILAN

JEUNESSE ET SPORTS	BP 2014	BP 2015
DEPENSES	2.37 M€	2.44 M€
RECETTES	0.35 M€	0.37 M€
SOLDE	- 2.02 M€	- 2.07 M€

La Ville continue à être engagée dans une politique sportive dynamique

11. MISSION SOLIDARITE DIRECTE – DEPENSES ET RECETTES

EN DEPENSES

6 % des dépenses de fonctionnement de la Ville sont consacrées aux actions menées dans le domaine de la solidarité directe. Cette mission regroupe plusieurs périmètres : l'action sociale, la gestion des clubs pour les séniors et la prévention.

PETITE SOLIDARITE DIRECTE	BP 2014	BP 2015	Evolution
Action sociale	1.70 M€	1.70 M€	+0,4%
Séniors	0.96 M€	0.96 M€	-0,7%
Prévention	1.13 M€	1.13 M€	+0 %
TOTAL MISSION SOLIDARITE DIRECTES	3.79 M€	3.79 M€	+0%

Action sociale

La masse salariale représente 66 % des dépenses de fonctionnement. Les autres dépenses de ce programme concernent :

- la subvention versée par la Ville au Centre Communal d'Action Sociale (500 k€),
- les actions menées par le Bureau Municipal de l'Emploi, les logements, la fête de la famille, les inhumations restent stables en 2015.

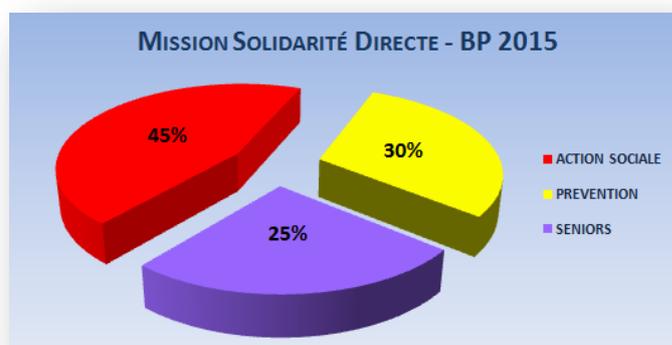
Séniors

L'ensemble du budget de ce programme est stable et affiche une légère baisse de 6,5 k€, due essentiellement à l'optimisation des dépenses liées aux journées de l'amitié.

Prévention

La quasi-totalité du budget de ce programme (72%) concerne les subventions versées aux associations de prévention : l'association de prévention spécialisée des Yvelines (APSY), l'Agasec et la Soucoupe. La Ville a choisi de mener ses actions de prévention en collaboration avec des associations spécialisées dans ce secteur selon des axes définis conjointement. Le montant des subventions est reconduit pour 2015.

Pour 2015, l'ensemble des autres dépenses est maintenu au niveau du BP 2014.



EN RECETTES

Cette mission participe aux recettes réelles de fonctionnement de la Ville à hauteur de 0,6 % et à l'autofinancement propre de la mission à hauteur de 10,8 %.

PETITE SOLIDARITE DIRECTE	BP 2014	BP 2015	Evolution
Action sociale	0.08 M€	0.09 M€	+1,4%
Séniors	0.32 M€	0.31 M€	-2,9%
Prévention	0.02 M€	0.02 M€	-6,8%
TOTAL MISSION SOLIDARITE DIRECTES	0.42 M€	0.41 M€	-2.2%

Les recettes inscrites correspondent aux participations des adhérents aux clubs séniors pour :

- les loyers et charges des foyers pour 156 k€,
- les repas et animations pour 151 k€,
- les revenus des immeubles gérés et les refacturations de charges pour 101 k€.

BILAN

PETITE SOLIDARITE DIRECTE	BP 2014	BP 2015
DEPENSES	3.79 M€	3.79 M€
RECETTES	0.42 M€	0.41 M€
SOLDE	- 3.37 M€	- 3.38 M€

Dans une période de crise économique et sociale, la Ville souhaite maintenir ses actions en faveur de la solidarité.



IX. PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE BUDGET 2015

Dans le cadre des objectifs posés par les sommets de Rio et de Johannesburg, confirmés par le « Grenelle de l'environnement », la Ville a fait le choix d'une croissance soutenable, d'un développement maîtrisé et de la préservation des ressources et des espaces naturels.

Le budget 2015 accentuera l'effort fait jusqu'à présent par la Ville en matière de développement durable autour des quatre piliers du plan d'actions du Bilan Carbone : les déplacements, l'énergie et les fluides, la commande publique, les déchets.

Il est proposé de poursuivre ici l'exercice d'évaluation des mesures de développement durable qui seront maintenues ou mises en œuvre en 2015 par la Ville.

En 2013, le Bilan Carbone « Patrimoine et Services » réalisé par la Ville a permis d'établir un diagnostic des émissions du territoire et un plan d'actions finalisé en 2014 autour des quatre axes suivants :

- Déplacements et logistique urbaine,
- Energie,
- Déchets,
- Achats.

Gains attendus : contrairement au plan d'actions du volet « Patrimoine et Services », la Ville ne dispose pas de tous les leviers d'actions pour agir sur son territoire.

Néanmoins, elle pourra s'appuyer sur ce plan d'actions comme outil d'aide à la décision pour inciter les acteurs du territoire à atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement :

- 20 % d'économie d'énergie
- 20 % d'énergie renouvelable
- 20 % de réduction des gaz à effet de serre.

Le Plan de Prévention du Bruit

Le Plan de Prévention du Bruit (PPBE) entrera dans sa phase finale d'élaboration.

1. AGIR SUR LES DEPLACEMENTS

L'encouragement à l'usage du bus

Dans la perspective de l'aménagement de la place des Rotondes, en vue d'améliorer la desserte du centre-ville et en vue d'encourager aux modes de transports alternatifs à la voiture, La Ville souhaite mettre en place une ligne de bus directe entre les Rotondes et la place de la Victoire en journée.

La mobilité électrique - Dans le cadre d'un nouveau contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parkings Pologne et Pompidou, le délégataire s'est engagé à mettre en service 3 places de recharge électrique au parking Pologne.

La mobilité douce

Dans le cadre d'un nouveau contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parkings Pologne et Pompidou, le délégataire s'est engagé à mettre en place au parking Pompidou un abonnement spécifique couplant le stationnement du véhicule et la mise à disposition d'un vélo électrique pour rejoindre le centre-ville.

Etude de dimensionnement du parking public

Dans le cadre de création du nouvel écoquartier, une étude sera menée en 2015 afin de dimensionner le parking public sous la nouvelle place ainsi que le stationnement de rabattement pour la gare de la Grande Ceinture.

Marché de transport de la Ville

A l'occasion du renouvellement du marché de transports pour les activités scolaires et périscolaires, une attention particulière sera accordée aux véhicules écologiques et aux prestataires qui forment leurs conducteurs à la conduite économique et rationnelle pour diminuer la consommation de carburant et les émissions de CO2.

2. AGIR SUR L'ÉNERGIE ET LES FLUIDES

Construction d'un nouveau CTM

La construction d'un nouveau Centre Technique Municipal entre dans le cadre de la réglementation thermique 2012. De ce fait, la consommation du bâtiment devra être inférieure à 50 kWh d'énergie primaire par mètre carré et par an.

Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs solutions sont prévues :

- Production d'eau chaude sanitaire par panneaux solaires,
- Production de chauffage par chaudière à bois à haut rendement,
- Respect des exigences minimales fixées par la RT 2012 en termes d'isolation, d'éclairage naturel, de comptage d'énergie, etc.
- Installation de robinets thermostatiques sur l'ensemble des radiateurs,
- Installation d'une centrale de traitement d'air double flux.

Gain estimé

350 MWh ef soit une division par 2 par rapport à la consommation de l'actuel CTM

Réhabilitation du gymnase Cosec

Des études de programmation sont en cours afin de définir les orientations de la restructuration de cet équipement avec prioritairement des travaux d'amélioration énergétique qui porteront sur l'enveloppe du bâtiment, sur la qualité énergétique de ses équipements et de leur fonctionnement. Il y a lieu de rappeler que cet établissement est raccordé au chauffage urbain utilisant 60% de biomasse.

Gain estimé

Consommation 250 MWh ef contre 414 actuellement soit 40 % de gain

Restructuration et extension de l'école élémentaire Marie Curie

Des études de programmation sont en cours afin de définir les orientations de la construction de l'école maternelle et de la restructuration-rénovation de l'école élémentaire.

Pour l'école maternelle la construction entre dans le cadre de la réglementation thermique 2012. De ce fait, la consommation du bâtiment devra être inférieure à 50 kWh d'énergie primaire par mètre carré et par an.

Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs solutions sont prévues :

- Production d'eau chaude sanitaire par panneaux solaires,
- Respect des exigences minimales fixées par la RT 2012 en termes d'isolation, d'éclairage naturel, de comptage d'énergie, etc.
- Installation de robinets thermostatiques sur l'ensemble des radiateurs,
- Installation d'une centrale de traitement d'air double flux.

Pour l'école élémentaire existante les travaux porteront avec prioritairement sur :

- l'amélioration énergétique de l'enveloppe du bâtiment,
- la qualité énergétique des équipements
- l'optimisation du fonctionnement des équipements.

Il y a lieu de rappeler que ces 2 établissements seront raccordés au chauffage urbain utilisant 60% de biomasse.

*Gain estimé pour l'école élémentaire
Consommation 100 MWh ef contre 167 actuellement soit 40 % de gain*

Modernisation de l'éclairage des bureaux du Centre administratif

Après un audit énergétique réalisé en 2014 les premières actions porteront sur l'optimisation des consommations d'éclairage.

*Gain estimé pour le centre administratif
Consommation 1 219 MWh ef contre 1 295 actuellement soit 6 % de gain*

Remplacement d'une chaudière au groupe scolaire Schnapper

Remplacement d'une chaudière vétuste par une chaudière à condensation avec bruleur modulant.

*Gain estimé pour le groupe scolaire
Consommation 340 MWh ef contre 358 actuellement soit 4 % de gain*

Rénovation des locaux du cabinet médical Bonnenfant

Les travaux porteront sur :

- l'amélioration énergétique de l'enveloppe du bâtiment,
- la qualité énergétique des équipements
- l'optimisation du fonctionnement des équipements.

Thermographie de façades

Pour le volet énergie, l'année 2015 verra la mise en œuvre de Campagne n°2 de l'opération de thermographie de façades du territoire.

Ce projet, programmé sur 4 périodes hivernales consécutives, doit permettre aux particuliers et professionnels propriétaires de leur murs ainsi qu'aux résidences volontaires, d'évaluer les déperditions d'énergie de leurs bâtiments par la façade et d'identifier les travaux prioritaires à engager grâce à un accompagnement personnalisé de l'Espace Info-Energie de Carrières-sous-Poissy.

La construction d'une chaufferie biomasse et le raccordement au chauffage urbain

Cette chaufferie, dont la mise en service interviendra en avril 2015, présente les avantages suivants: Mode de production de chaleur écologique (par convention le bois ne produit pas de CO², 6 500 tonnes de CO² seront ainsi évitées par an).

Grâce à l'implantation de cette chaufferie sur un second site, le fonctionnement du service est mieux sécurisé (en cas de difficulté technique sur un site, le second resterait fonctionnel, évitant ainsi une rupture totale de la fourniture de chaleur). De plus, ce nouveau site est éloigné des logements raccordés au réseau, réduisant les nuisances pour les abonnés.

Mode de production économique:

- la fourniture de chaleur proviendra à 60% de la biomasse et permettra l'application d'un taux de TVA réduit
- les coûts de chaleur seront plus stables: 84% de la facture de chauffage sera indépendante de la volatilité du prix des énergies fossiles

Mode de production générateur d'emplois locaux : le délégataire s'est engagé à s'approvisionner en bois local. Le travail du bois nécessite de la main-d'œuvre, qui sera également locale.

Réalisation du réseau de chauffage urbain

Dans le cadre de la création de l'écoquartier Lisière Pereire, le réseau de chauffage urbain sous la desserte Est et la rue H. Dunant sera alimenté par la chaufferie biomasse

3. AGIR SUR LES DECHETS

Pour le volet déchets qui constitue un des 4 axes de travail issus du bilan carbone, 3 actions sont à retenir.

La construction d'une nouvelle déchetterie, en entrée de ville, côté Chambourcy

Cette installation permettra d'élargir la palette des matériaux à recycler tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement liées aux bennes qui seront plus volumineuses, donc vidées moins souvent.

Quant aux bâtiments (bureau gardien et zone de stockage couverte), ils seront économes en consommation d'énergie et les eaux de toitures seront récupérées pour le fonctionnement en eau de l'installation.

Le Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD)

Le PLPD continuera sur sa lancée. Après des actions menées sur le gaspillage alimentaire en 2014, ce thème qui sera poursuivi en 2015 sera complété par des actions favorisant le réemploi.

Les actions accentuant le recyclage avec notamment le renforcement du nombre des colonnes à verre et leur modernisation seront également poursuivies.

Le compostage

Poursuite en 2015 de la promotion du compostage individuel mais également du compostage collectif qui reçoit une bonne adhésion de certaines résidences.

540 composteurs en place au 1^{er} décembre 2014
54 T de déchets détournées de l'incinération soit près de 10,52 T éq. CO₂ évitées

Les achats

Pour les achats, des corbeilles à déchets fonctionnant avec un système de compaction solaire seront acquises.

Une nouvelle série de récupérateurs d'eau de pluie des toitures sera également proposée aux habitants moyennant une participation symbolique.

4. AGIR A TRAVERS LA COMMANDE PUBLIQUE

Afin de promouvoir les achats responsables, les agents de la Ville qui participent à l'acte d'achat, entrent dans une démarche progressive d'amélioration de la performance sociale, environnementale et économique aux différents stades de l'achat et, lorsque le marché est propice à un achat responsable, mettent en œuvre les engagements de la charte des achats responsables édictée par la direction de la commande publique.

Concernant la restauration collective, les circuits courts et les filières de proximité seront favorisés pour les repas des clubs et ceux portés à domicile des seniors.

Un plan d'action visant à la rationalisation des moyens d'impression mis à disposition des services de la Ville va être mis en œuvre début 2015. La diminution du nombre de machines et leur dimensionnement au regard des besoins d'impression seront les principaux leviers actionnés.

Parallèlement, un travail est mené sur la diminution du volume de papier utilisé en corrélation avec l'effort de dématérialisation.

Exemple d'actions menées par la communication :

- l'utilisation d'encre végétale, nos imprimeurs sont tous labellisés « imprime vert »
- l'utilisation de papiers recyclés, PEFC (Journal de Saint Germain) ou FSC
- la mutualisation des impressions et la réduction des tirages donc des coûts

La relance des marchés d'entretien des espaces verts et de désherbage des voies publiques seront l'occasion de se réinterroger sur les stratégies différenciées de désherbage.

Les ventes aux enchères des biens obsolètes sur la plateforme Agorastore.fr seront poursuivies sur l'année 2015. En 2014, 67 produits ont été vendus recueillant 37 000 de recettes.



BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Le budget d'assainissement est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M49.



Ce budget s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	267 763 €	552 800 €
Ordre	301 826 €	16 789 €
Total	569 589 €	569 589 €

Les recettes de Fonctionnement :

Les principales recettes de cette section proviennent de quatre ressources :

La redevance d'assainissement : elle est assise sur le volume d'eau facturé aux abonnés reliés à l'assainissement. Le montant prévisionnel de la taxe d'assainissement budgété pour 2015 est de 285 k€ contre 305 k€ en 2014. Le taux de la redevance est maintenu à 0,13 €/m³ en 2014.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye participe à la gestion des eaux pluviales par une contribution du budget principal de 129 000 €.

La refacturation des contrôles compte pour 70 k€ contre 42,1 k€ en 2014.

La taxe de raccordement au réseau d'assainissement due par toute personne demandant à se raccorder au réseau d'assainissement communal représente une recette de 68,8 k€ contre 15 k€.



Les dépenses de fonctionnement :

- Elles se rapportent principalement à l'entretien du patrimoine existant avec les opérations de curage, d'inspections télévisées des réseaux et les petites réparations (pompes de relevage, casses ponctuelles,...) pour un montant inchangé en 2015 soit 240 k€,
- Les dépenses d'ordre sont composées des dotations aux amortissements pour 250 k€ et du virement fait au profit de la section d'investissement pour 52 k€.

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	566 355 €	281 318 €
Ordre	16 789 €	301 826 €
Total	583 144 €	583 144 €

Recettes d'investissement :

- Le FCTVA est prévu à hauteur de 52 k€,
- Il est prévu un nouvel emprunt de 181,3 k€,
- Les recettes d'ordre sont composées de l'amortissement des immobilisations pour 250 k€, et du virement de la section de fonctionnement de 51,8 k€.

Dépenses d'investissement :

Pour 2015, le budget d'investissement sera consacré aux travaux dont les principaux projets sont :

Emplacement	Type de travaux	Montant
Rue Saint Léger phase 2	Chemisage	61 k€
Chemin de Clos Magloire	Chemisage + Génie civil	150 k€
Rues diverses	Intervention d'urgence	50 k€
General Leclerc	Tubage	à estimer
Avenue des Marronniers au Mesnil le Roi	Cofinancement avec le Mesnil le Roi	165 k€



Réhabilitation d'un ovoïde



Chemisage d'un collecteur

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Le budget du service de soins infirmiers à domicile est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M22.

Le Service de Soins à Domicile prend en charge, sur prescription médicale, toute personne malade ou dépendante âgée de plus de 60 ans, afin de permettre leur maintien à domicile ou leur retour à l'autonomie. Il est financé par l'Assurance Maladie sous forme d'un budget global annuel fixé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il est géré par la Direction de la Solidarité de la Ville.



L'ARS a autorisé depuis 2011 la prise en charge de 36 personnes (35 personnes âgées et une personne handicapée). Le service est organisé comme suit :

- 1 secrétaire à 50 %,
- 1 infirmière coordinatrice : responsable du service, elle gère les demandes de prise en charge, évalue la dépendance lors d'une visite de pré-admission et assure la coordination avec les médecins.
Elle contrôle le bon déroulement des soins et encadre l'équipe soignante qui exerce sous sa responsabilité.
Elle assure, avec la Direction des Finances la préparation et le suivi du budget,
- 1 infirmière à 50 %, qui seconde l'infirmière coordinatrice et réalise des soins techniques au domicile des personnes prises en charge,
- 7 aides-soignantes qui assurent l'hygiène quotidienne des patients, leur mobilisation et leur surveillance.

La prise en charge à 100% se fait sur prescription médicale. Le service fonctionne tous les jours de la semaine de 8h à 20h, les interventions des week-ends et jours fériés étant réservées aux personnes totalement isolées ou grabataires. Pour la réalisation des soins techniques, le service peut avoir recours à des infirmières libérales ou des pédicures ayant passé une convention avec le SSIAD.

Pour 2015, le budget du SSIAD s'équilibre à la somme de 398 058 € en fonctionnement et 78 € en investissement, niveau de notification de l'ARS en 2014.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses		Recettes
Réelles	396 902 €	Réelles	216 432 €
D'ordre	78 €	Excédent reporté	180 578 €
Total	396 980 €	Total	396 980 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses		Recettes
Réelles	78 €	Réelles	
D'ordre	-	D'ordre	78 €
Total	78 €	Total	78 €

L'excédent d'investissement 2014 de la section sera repris en Budget Supplémentaire (BS) 2015

BUDGET ANNEXE D'AMENAGEMENT

Le budget d'aménagement est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M14. Ce budget entrant dans le champ d'application de la TVA, toutes les sommes inscrites en dépenses et en recettes sont HT.



BP 2015	
Dépenses	Recettes
7 579 700 €	7 579 700 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES

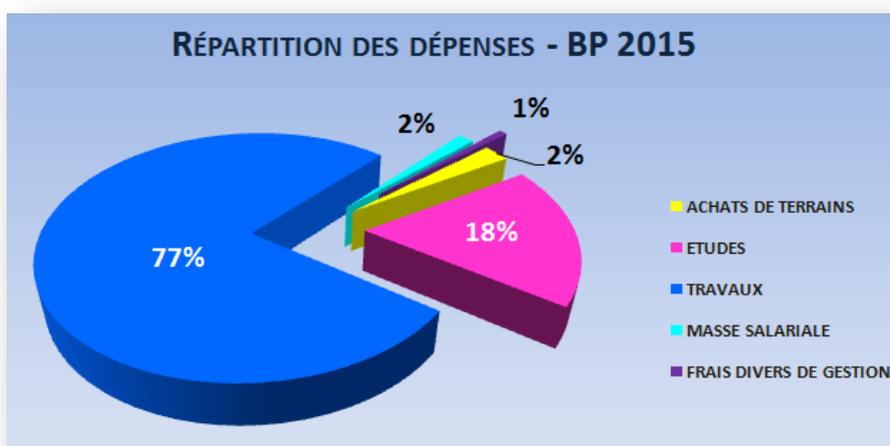
La totalité des recettes provient de la vente des terrains aménagés :

En 2015 les cessions suivantes sont planifiées :

- Les lots D et E : un ensemble immobilier de logements en accession libre et en coût maîtrisé,
- Lot A2 : une résidence mixte avec 100 logements étudiants conventionnés et 52 logements sociaux.

Au BP 2015, sont inscrits en ventes 7,58 M€ permettant l'équilibre des dépenses. Les recettes supplémentaires seront enregistrées en Compte Administratif conformément à la M14.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES



L'acquisition de la dernière parcelle de foncier nécessaire est budgétée pour 0,18 M€.

Sont inscrits en études et honoraires 1,395 k€ qui correspondent aux dépenses suivantes :

- transfert du budget Ville des études réalisées avant 2013 (1,05 M€),
- maîtrise d'œuvre,
- ordonnancement, le pilotage et la coordination assurés par le Bureau d'étude,
- coordinateur sécurité et protection de la santé,
- contrôle technique,
- AMO,
- architecte en chef qui assure le suivi des projets immobiliers,

Les travaux réalisés en 2015 sont inscrits pour 5,83 M€. Il s'agit des travaux de VRD pour :

- la finalisation de la desserte ouest,
- le tunnel passage sous voies
- le réaménagement de la rue Henri Dunant,
- les aléas et imprévus.

La masse salariale est inscrite pour 114 k€.

Divers frais de gestion, locations, assurance, réception, publicité... sont budgétés pour 61 k€.

Les écritures d'ordre correspondant à la gestion des stocks feront l'objet d'une décision modificative courant 2015.



Vers un éco-quartier,

Un projet d'envergure exceptionnelle sur une emprise foncière en lisière de forêt.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le budget eau potable est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M49. Ce budget entrant dans le champ d'application de la TVA, toutes les sommes inscrites en dépenses et en recettes sont HT.

Ce budget s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	53 680 €	118 000 €
Ordre	64 320 €	-
Total	118 000 €	118 000 €

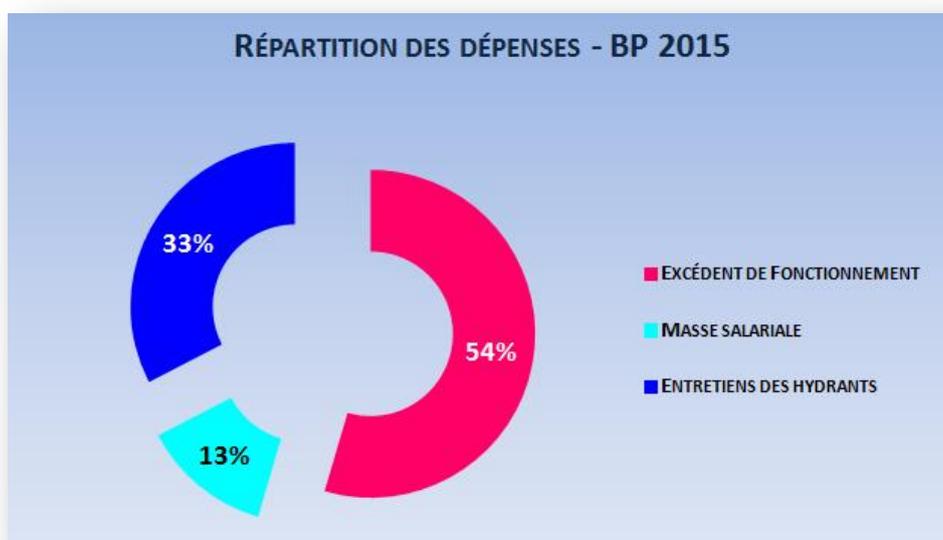
Les recettes de Fonctionnement :

Les recettes inscrites correspondent à la surtaxe de l'eau perçue par la Ville pour 118 k€.

Les dépenses de fonctionnement :

Elles se rapportent principalement à :

- l'entretien des hydrants et connecteurs pour un montant de 38 500 €,
- la masse salariale des personnes travaillant pour la gestion de cette activité au prorata du temps passé pour 15 180 €,
- des dépenses d'ordre concernant le virement à la section d'investissement pour un montant de 64 320 €.



INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Réelles	89 320 €	25 000 €
D'ordre		64 320 €
Total	89 320 €	89 320 €

Recettes d'investissement :

Les recettes inscrites correspondent à une subvention de 50 % pour la réalisation de l'étude soit 25 000 €. L'obtention de cette subvention potentielle nous a été confirmée.

On retrouve en recettes d'ordre le virement de la section de fonctionnement pour 64 320 €.

Dépenses d'investissement :

Pour 2015, le budget d'investissement sera consacré :

- au renouvellement de bouches et poteaux incendie 39 320 €,
- à la réalisation d'une étude 50 000 €.

